Rapport de Gestion 2018

Sommaire

Rapport de Gestion 4

1. Évolution des affaires, résultats et situation de la société 4
2. Principaux risques et incertitudes 4
   - A. Étude de rationalisation du secteur de l'eau au niveau régional 4
   - B. Loi de financement des pensions du secteur public – assurance groupe 4
   - C. Sécheresse 5
   - D. Certibeau 5
   - E. Gestion des risques 5
   - F. Protection des données personnelles 6
   - G. Adoption du Schéma de Développement Territorial 6
   - H. Entrée en vigueur du décret sol 6
   - I. État des lieux et perspectives en matière de frais d'exploitation des ouvrages d'assainissement 7
3. Indicateurs de performance 7
4. Évènements importants survenus après la clôture de l'exercice 7
5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société 7
   - A. Décret Gouvernance 7
   - B. Ouverture d'un poste de DRH 7
6. Activités en matière de recherche et de développement 8
7. Succursales 8
8. Règles de continuité en cas de perte 8
9. Évolution du mode gestion 8
10. Description de l'Intercommunale 9
    - A. Structure 9
    - B. Organes statutaires 10
11. Lignes de développement 21
    - A. Stratégie et gouvernance 21
    - B. Performance et efficience 21
    - C. Ressources humaines 22
12. Finances 23
    - A. Commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société 23
    - B. Utilisation des instruments financiers 25
    - C. Liste des adjudicataires 26
13. Rapport spécial du conseil d'administration sur les prises de participation 30
14. Rapports du Comité de rémunération 31

Sommaire

Rapport Financier 47

1. Bilan après répartition 48
2. Compte de résultats 50
3. Affectations et prélèvements 51
4. État des immobilisations incorporelles 51
5. État des immobilisations corporelles 53
6. État des immobilisations financières 58
7. Information relative aux participations 61
8. Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif 61
9. État du capital et structure de l'actionnariat 62
10. État des dettes et comptes de régularisation du passif 63
11. Résultats d'exploitation 65
12. Résultats financiers 66
13. Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle 67
14. Impôts et taxes 68
15. Droits et engagements hors bilan 69
16. Relations avec les entreprises liées, les entreprises Associées et les autresentreprises avec lesquelles Il existe un lien de participation 71
17. Relations financières avec... 73
18. Déclaration relative aux comptes consolidés 74
19. Règles d'évaluation 74
20. Bilan social 79

Rapport du Commissaire 83

Rapport de Gestion

1. Évolution des affaires, résultats et situation de la société

La fusion entre l'IBW et l'IECBW est effective depuis le 1er janvier 2018. Un processus de transition a été mis en place pour encadrer cette fusion au niveau stratégique et opérationnel sur des thématiques communes aux 2 entités fusionnées (par exemple en matière de ressources humaines). Fin 2018, on pouvait acter les réalisations suivantes : la mise en place du comité de direction de la nouvelle entité in BW, la fusion des organigrammes et consolidation de certains services transversaux, les travaux d'harmonisation des règles en matière de personnel (règlement de travail, statut administratif et disciplinaire finalisés, statut pécuniaire), la recherche de nouveaux services aux communes (en particulier dans le domaine numérique), la rédaction d'une note stratégique en lien avec la vision provinciale.

Le bilan d'in BW en termes de résultats est positif en 2018 dans tous les départements.

2. Principaux risques et incertitudes

A. Étude de rationalisation du secteur de l'eau au niveau régional

En sa séance du 30 novembre 2017, le Gouvernement wallon a décidé de lancer une étude relative à la rationalisation du secteur de l'eau.

Cette étude stratégique avait pour objet de fournir au Gouvernement wallon, pour septembre 2018, des scénarios réalistes d'optimisation afin de tendre vers un service maximum au meilleur prix pour l'ensemble des wallons, en faisant prévaloir la logique du secteur.

in BW est concerné par cette étude, en ce qui concerne le département eau potable et le département assainissement.

Les conclusions de cette étude mènent à des opportunités de collaboration entre les acteurs du secteur répondant aux défis stratégiques majeurs. Ces opportunités relèvent du développement technologique, de l'optimisation des activités « cœur » et de la relation client. Les incertitudes pour in BW découlent de la manière dont ces conclusions vont être appréhendées par le Gouvernement wallon.

B. Loi de financement des pensions du secteur public – assurance groupe

Suite à la fusion, KPMG a été chargée en 2018 d'actualiser l'étude qu'elle avait réalisée pour le compte de l'IECBW en 2015, en y incluant les données provenant de l'IBW d'une part mais aussi les incitants fédéraux résultant de la loi du 30 mars 2018.

Sans la fusion, les deux entités séparées auraient dû décaisser d'ici 2058, sur base des hypothèses retenues et sans l'incitant fédéral, environ 60 millions d'euros. Avec la fusion, ce montant est ramené à 55 millions d'euros. Avec l'incitant fédéral, qui permet, sous certaines conditions, de déduire de la cotisation de responsabilisation, 50 % des primes versées dans le cadre d'une assurance 2ème pilier pour le personnel contractuel, la facture totale serait ramenée à environ 41 millions d'euros (pour autant que l'incitant fédéral soit maintenu jusqu'au terme bien sûr). in BW sera attentif à l'évolution de cette dépense.

C. Sécheresse

La Wallonie a connu en 2018 des épisodes répétés de sécheresse. On peut même considérer aujourd'hui que cette sécheresse a perduré bien au-delà des périodes types comme l'été. Elle a déjà engendré, et engendre encore localement, des difficultés d'approvisionnement en eau en certains endroits de Wallonie.

Cela a conduit les différents acteurs du secteur de l'eau, dont in BW, à participer aux réunions de coordination organisées par le centre régional de crise de Wallonie (CRC-W) et à se réunir sous forme de groupe de travail au sein d'Aquawal afin de suivre de très près la situation et son évolution. Durant ces travaux, certaines pistes ont été évoquées pour réduire la pression sur la ressource, notamment par la valorisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de certains types de cultures.

Même si la zone d'alimentation des ressources de production du département Eau Potable d'in BW a sensiblement été épargnée en 2018 par ces évènements de sécheresse, et qu'aucun impact vis-à-vis des abonnés n'a été constaté grâce également à la sécurisation des installations de production et distribution d'in BW, il convient de rester vigilant en cette matière pour les mois et années à venir.

D. Certibeau

De nombreux travaux au niveau du secteur ont encadré la préparation de l'avant-projet de décret modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et instaurant une certification « EAU » des bâtiments, dénommée « CERTIBEAU » (publié le 2 avril 2019). Ce décret vise la mise en place d'un système permettant de s'assurer de la conformité des habitations en matière d'eau et il permettra de contribuer à une meilleure effectivité des obligations du Code de l'eau.

Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2021, dans l'attente de la mise en place notamment des agréments et de la base de données destinée à centraliser les informations contenues dans les certifications « eau ».

L'absence de planification annoncée de ces arrêtés d'exécution crée des incertitudes pour in BW quant au fait de savoir s'il faut prévoir des ressources internes en tant que certificateurs ou uniquement de vérificateurs de certificateur, et s'il faut mettre sur pied un programme de formation de ces certificateurs en interne. Le risque d'un manque d'anticipation sur ces points est d'augmenter l'insatisfaction des clients face à une obligation qui leur impose déjà des contraintes. De plus, une collaboration avec le département Assainissement d'in BW sera indispensable car cette nouvelle certification concerne tant l'alimentation en eau potable que l'évacuation des eaux usées.

E. Gestion des risques

in BW a fait le choix depuis de nombreuses années de s'appuyer sur un ou plusieurs systèmes de management (environnement / qualité / sécurité en fonction des départements) pour assurer la mise en œuvre de sa politique et de ses objectifs, pour renforcer son efficacité et son efficience, pour être à l'écoute et au service de ses partenaires et de ses usagers.

En 2018, de nombreux chantiers ont débuté et/ou avancé avec les différents services / départements pour développer une culture d'identification et de gestion des risques commune à tout in BW. Cela passe par la définition de manière concertée et par la mise en place d'outils adaptés. Cela va permettre d'encore mieux définir les axes de travail prioritaires pour améliorer les performances d'in BW pour les prochaines années.

F. Protection des données personnelles

A la suite d'une analyse préliminaire du système d'informations d'in BW et d'une analyse des risques associés à des défauts de gestion de données à caractère personnel, il ressort :

- qu'une mise en place d'objectifs communs et d'organisation de la sécurité de l'information dans ses dimensions de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité doit être effectuée ;
- qu'une vision centralisée et collective doit être mise en œuvre afin de garantir la protection des données personnelles, qu'elles soient critiques pour nos métiers ou confidentielles pour l'organisation ;
- qu'une sensibilisation et une responsabilisation des acteurs doit se formaliser (culture d'entreprise).

Ces actions permettront outre leur visée générale, d'assurer le respect du règlement général de protection des données (RGPD). Une optique de mise en conformité 'one shot' n'est pas ciblée, la volonté étant de s'inscrire dans une démarche à long terme.

A cette fin et au-delà des mesures continues appliquées en termes de gestion des risques et des normes qualité qu'in BW veille à respecter, un projet d'accompagnement sera initié en 2019.

G. Adoption du Schéma de Développement Territorial

Le projet de Schéma de Développement Territorial (SDT) a été adopté le 12 juillet 2018 par le Gouvernement wallon. Il a été soumis à enquête publique du 22 octobre au 5 décembre 2018.

Un des objectifs du SDT visant à « Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources » prévoit une mesure de gestion destinée à réduire la consommation de sol : à l'horizon 2050, tendre vers 0% d'artificialisation de terres, en passant par un cap de 6 km² d'artificialisation en 2030, soit la moitié de ce qui est actuellement constaté. Cette mesure a d'ailleurs été surnommée par certains le « stop-béton ».

Pour le Département économique d'in BW, l'absence de règles bien définies en la matière pour encadrer la mise en œuvre de cet objectif (par exemple la territorialisation effective de cet objectif) crée des incertitudes quant à l'adaptation nécessaire de sa stratégie de développement territorial en Brabant wallon.

H. Entrée en vigueur du décret sol

Le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols vise à préserver et à améliorer la qualité du sol, à prévenir son appauvrissement ainsi que l'apparition de pollutions, à identifier les sources potentielles de pollution, à organiser les investigations et à déterminer les modalités d'assainissement des sols pollués. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Le Département Économique d'in BW est concerné principalement par ce décret dans le cadre de ses activités de ventes de terrain dans les différents parcs d'activités économiques qu'il gère, et dans une moindre mesure, pour les sites et bâtiments (centre de service et autres) en sa possession devant faire l'objet de travaux de réhabilitation et/ou d'extension. Les obligations d'in BW sont principalement de l'information aux futurs acquéreurs de terrain, et en cette matière, les outils mis à disposition dans le cadre du décret engendrent des incertitudes. En effet, la Banque de Données de l'Etat des Sols (BDES) doit être un outil efficace pour la gestion des informations en matière de qualité de sol. Néanmoins, dans la pratique, cette banque de données n'est pas suffisamment dynamique pour avoir des informations à jour à communiquer aux acquéreurs. De plus, le parcellaire de la banque n'est pas suffisamment précis ou adapté pour donner des informations pertinentes aux acquéreurs quant à la parcelle qui les concerne (on y retrouve bien souvent une information globale pour l'ensemble d'un parc d'activités économiques).

I. État des lieux et perspectives en matière de frais d'exploitation des ouvrages d'assainissement

En janvier 2018, le service Exploitation a fourni à la SPGE une synthèse des différentes économies entreprises par in BW depuis 2008. Cela a débouché sur la création d'un tableau des économies qui a été transmis à la SPGE début octobre 2018.

Ces travaux ont montré les efforts importants réalisés en termes d'économie dans le Service Exploitation. in BW recommande d'investiguer d'autres pistes d'économies à l'avenir, basées sur un regard nouveau de la mise en commun des savoir-faire (valorisation agricole des boues, déploiement de la GMAO, ateliers mécaniques, automation, développement de logiciels d'exploitation spécifiques ...).

Beaucoup de travail a été réalisé par la SPGE (marchés groupés sur les gros postes de dépenses tels que l'énergie électrique, les produits chimiques nécessaires au process de traitement des eaux et des boues en vrac, les assurances, etc.) et les OAA pour sans cesse améliorer la situation et maîtriser les dépenses.

3. Indicateurs de performance

Les indicateurs clés liés à chaque département sont repris dans le rapport annuel (partie « Chiffres clés »).

4. Évènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

A. Décret Gouvernance

L'adaptation des statuts et des ROI de la nouvelle entité fusionnée in BW a été faite en conformité avec le nouveau CDLD publié au mois de mai 2018. La composition des organes de gestion a également été adaptée suivant les nouvelles directives de l'administration des pouvoirs locaux.

Dans la pratique, les choses sont moins évidentes car les organes de gestions (Bureau Exécutif/Conseil d'Administration) se trouvent à devoir traiter de très nombreux points et matières différentes dans un temps très court. De manière concertée avec les différents acteurs, il est donc nécessaire de trouver un mode de fonctionnement adapté pour ces réunions.

B. Ouverture d'un poste de DRH

Suite à la fusion des 2 intercommunales IBW et IECBW, la nouvelle entité in BW occupe environ 480 travailleurs, ouvriers et employés qui travaillent pour 5 départements différents.

Les services Ressources Humaines, travaillant sur 2 sièges d'exploitation différents liés aux entités avant fusion, ont été regroupés dans l'attente de travaux de consolidation de leurs activités devant mener à un service RH unique. Suite au départ volontaire d'un des deux responsables RH, il a été jugé nécessaire pour la bonne consolidation du service de recruter un directeur des Ressources Humaines qui puisse réunir deux services RH travaillant de manière différente, sous l'impulsion de cultures d'entreprise différentes et de visions de la gestion des Ressources Humaines différentes.

L'objectif est de mettre en place un service RH, au service des clients internes, qui se dote d'outils de gestion des RH performants, de façon à garder et développer les talents au sein de l'intercommunale pour, au final, servir au mieux les citoyens.

6. Activités en matière de recherche et de développement

La fusion entre l'IBW et l'IECBW, par la création de la nouvelle entité in BW, a fait naître l'opportunité d'offrir aux Communes des nouveaux services qui seraient coordonnés ou développés au sein d'in BW.

Une liste de services a été établie sur base de contacts qui ont lieu avec une douzaine d'acteurs présents dans des secteurs innovants : ils ont trait entre autres au domaine de l'énergie, de la communication et du numérique, de la mutualisation d'activités.

Une collaboration est envisagée avec l'IPFBW qui dispose de l'expérience et du réseau de contacts au niveau des Communes dans le cadre de sa centrale de marchés publics.

7. Succursales

Néant.

8. Règles de continuité en cas de perte

Néant.

9. Évolution du mode gestion

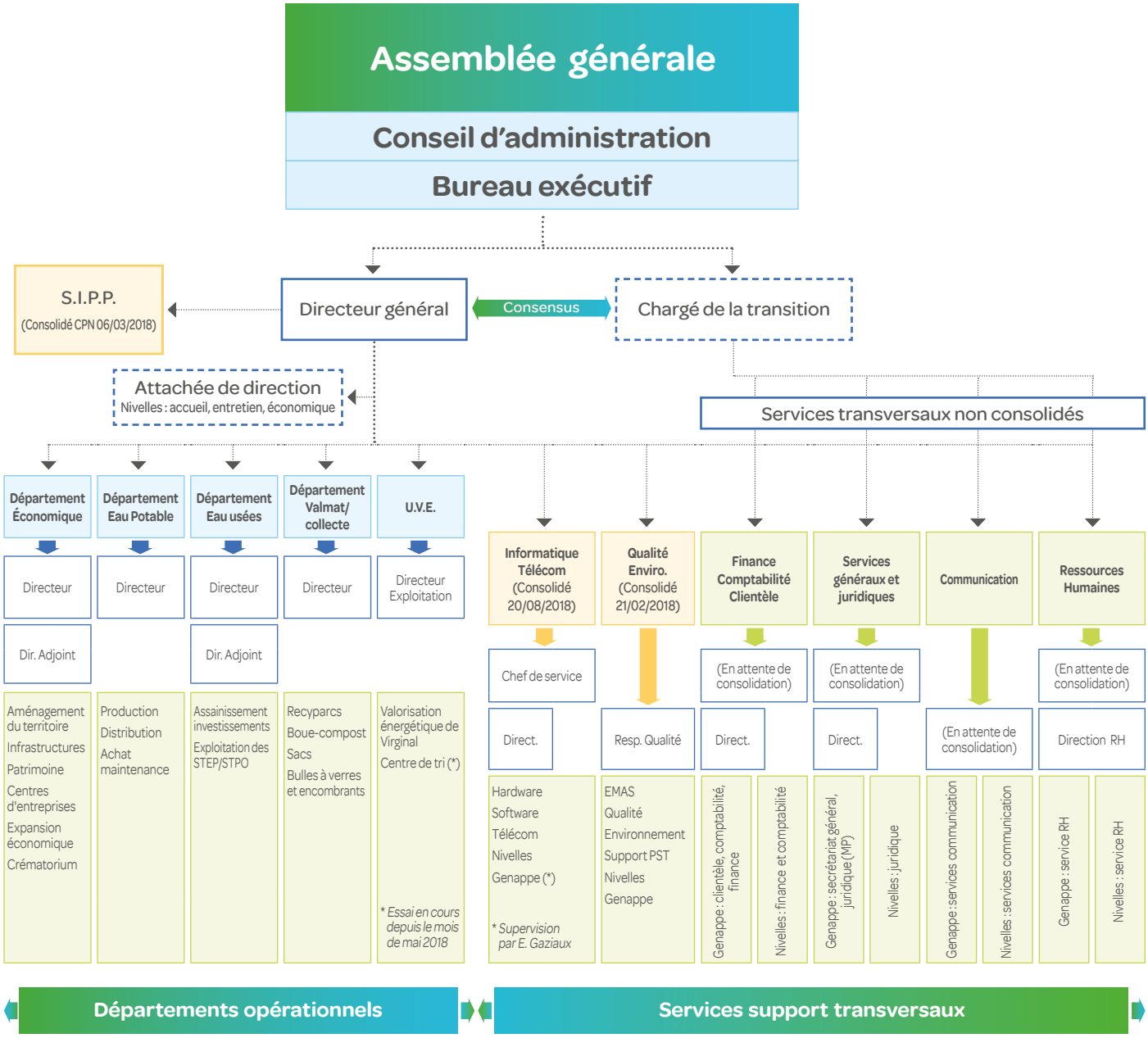
La composition des organes de gestion a été adaptée suivant les impositions du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Suite à la fusion, un nouveau comité de direction a été mis en place de manière hebdomadaire pour l'entité fusionné in BW. Le comité a tenu une trentaine de réunions en 2018. La thématique majeure de cette année 2018 a concerné les travaux d'uniformisation en matière de gestion RH. Le nouveau mode de fonctionnement du comité permet d'augmenter la fréquence des échanges entre les départements dans le but de renforcer les réflexions stratégiques d'in BW sur le long terme.

Parallèlement, le mode de gestion d'in BW essaye de s'appuyer de plus en plus sur son système de management qui se veut être un véritable outil de pilotage : le challenge pour in BW ces prochaines années sera de l'intégrer au mieux à son mode de fonctionnement. Pour cela, il faudra veiller à disposer d'un système simple et dynamique pour le rendre efficace. Un des axes de travail entamé suite à la fusion est d'amener de la cohérence dans la construction du plan stratégique de l'intercommunale en tenant compte des apports du système de management (contexte, enjeux, risques, ...). En 2018, la première étape a été de restructurer le plan stratégique d'in BW pour mettre en évidence les objectifs stratégiques et opérationnels des départements et services transversaux.

10. Description de l'Intercommunale

A. Structure



B. Organes statutaires

1. Assemblée générale 2018

Le capital Social de **76.754.385,08 €** a été libéré à concurrence de **54.802.620,73 €** (capital arrêté au 31 décembre 2018) et se répartit comme suit :

1.405.546	parts des communes affiliées
419.723	parts de la Province du Brabant wallon
1.825.269	**parts au total**

Rappel des statuts sur les organes de gestion de l'Intercommunale – modifiés selon décret.

Art 9 : l'Intercommunale comprend 5 organes : dont les 4 derniers sont de gestion

1.	une assemblée générale
2.	un conseil d'administration
3.	un Bureau exécutif (à partir du 1er juillet 2018) (avant Collège exécutif)
4.	un comité de rémunération
5.	un comité d'audit

Chacun des organes de gestion constitués fonctionne sur base d'un règlement d'ordre intérieur qu'il établit sur base du contenu minimal fixé par l'assemblée générale. Ce règlement comporte au moins le contenu et les règles de déontologie et d'éthique déterminés par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. (L-1523-10).

Section 2 - Assemblée générale

Article 10

§ 1. Composition et compétence

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous, même les absents ou dissidents.
Elle possède les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les présents statuts.

Relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale :

1. la nomination et la révocation des administrateurs et membres du collège des contrôleurs aux comptes, rémunérations et jetons de présence attribués aux administrateurs, aux membres du Bureau exécutif et au Comité d'audit, dans les limites fixées par l'art. L5311-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation sur avis du comité de rémunération, ainsi que les rémunérations des membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
2. l'admission, la démission et l'exclusion d'associés ;
3. l'approbation des modifications statutaires ;
4. l'approbation du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport du collège des contrôleurs aux comptes ;
5. l'approbation des comptes annuels, l'affectation des résultats de l'exercice de l'intercommunale et la délivrance de la décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. l'approbation du plan stratégique et son évaluation annuelle ;
7. la nomination des liquidateurs, la détermination de leurs pouvoirs et la fixation de leurs rémunérations ;
8. la fixation du contenu minimal du règlement d'ordre intérieur de chaque organe de gestion ;

9. l'adoption de règles de déontologie et d'éthique ;
10. la définition des modalités de consultation et de visite visées à l'article L1523-13, § 2, alinéa 1er du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;
11. la prorogation de l'intercommunale telle qu'elle est définie à l'article 5 des statuts.

§ 2. Composition

1. Chaque commune associée désigne cinq délégués à l'Assemblée générale. Les délégués sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres du Conseil et/ou du Collège, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Trois délégués au moins représentent la majorité du Conseil communal.
   Dès lors qu'une délibération a été prise par le Conseil communal, l'associé fait parvenir à l'intercommunale un extrait du registre des délibérations. Les délégués de chaque commune rapportent la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil.
   A défaut de délibération du Conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.
2. L'ensemble des dispositions du point 1 sont d'application mutatis mutandis pour la représentation de la Province.
3. Chaque autre associé désigne un délégué à l'Assemblée générale qui, soit rapporte le vote ayant fait l'objet d'une délibération au sein de son organe compétent, soit vote librement en séance.

Les délégués ne peuvent donner procuration.

§ 3. Convocation

Le Conseil d'administration fixe la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale.
Les convocations sont adressées aux associés ainsi qu'à leurs délégués par simple lettre au moins trente jours avant la date de séance.

Pour que le débat préalable en Conseil communal ou provincial soit assuré, l'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée sera convoquée avec le même ordre du jour et elle délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée par les associés présents.
Le Conseil d'administration est tenu de convoquer l'Assemblée générale en séance extraordinaire à la demande d'un tiers des membres du Conseil d'administration, ou du Collège des contrôleurs aux comptes, ou encore d'associés représentant au moins un cinquième du capital souscrit.

§ 4. Tenue des assemblées

Il doit être tenu, chaque année, au moins deux Assemblées générales.

Premier semestre

La première Assemblée générale de l'exercice se tient durant le premier semestre, et au plus tard le 30 juin. Elle a nécessairement à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé, lesquels intègrent une comptabilité analytique par secteur d'activité ainsi que la liste des adjudicataires de marchés publics pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires des règles générales d'exécution. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés (L1523-13 §3 al.1 CDLD).

Les comptes annuels sont systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et/ou le directeur financier. Ils répondent ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions.

Elle entend :

- le rapport de gestion rédigé conformément au code des sociétés ;
- le rapport spécifique du Conseil d'administration relatif aux prises de participation ;
- le rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes ;
- le rapport du Réviseur

et adopte le bilan.

Après l'adoption du bilan, cette assemblée se prononce par vote distinct sur la décharge des administrateurs et des contrôleurs aux comptes.
Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Les comptes annuels, le rapport du réviseur des organismes, le rapport de gestion et les rapports spécifiques sur les prises de participations sont transmis à la Cour des Comptes dans les 30 jours après l'approbation par l'assemblée générale.
La Cour des comptes peut adresser aux Réviseurs des questions en lien avec son rapport.

Deuxième semestre

La deuxième Assemblée générale de l'exercice se tient durant le second semestre, et au plus tard le 31 décembre. Elle se tient avant le premier lundi du mois de décembre l'année des élections communales.

L'Assemblée générale qui se tient l'année qui suit les élections communales et provinciales, ainsi que celle qui se tient trois ans après la précitée ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique triennal. Ce plan est préalablement arrêté par le Conseil d'administration et adressé aux associés, en annexe de la convocation.

Le projet de plan est établi par le conseil d'administration, et présenté, le cas échant, à l'occasion de séances préparatoires, aux délégués communaux, s'il échet, aux délégués provinciaux, aux échevins concernés, éventuellement en présence de membres du management ou du conseil d'administration. Il est ensuite débattu dans les conseils des communes et province associées et arrêté par l'assemblée générale.

Le plan stratégique contient, par secteur d'activité :

- l'établissement d'un lien entre les comptes annuels des trois exercices précédents et les perspectives des trois exercices ultérieurs ;
- les budgets de fonctionnement et d'investissements ;
- les propositions de tarifs à appliquer par l'intercommunale dans le cadre de la relation « in house » ;
- les indicateurs de performance et les objectifs qualitatifs et quantitatifs auxquels se réfèrera le contrôle interne.

L'approbation des tarifs précités constitue l'exercice du contrôle analogue défini dans les présents statuts.

Le plan stratégique est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale.

Le Conseil d'administration inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale tout point complémentaire déposé par écrit par toute personne domiciliée sur le territoire des communes, de la province associées. Ces points doivent être communiqués au plus tard le 1er mars pour l'assemblée générale du 1er semestre et le 1er septembre pour l'assemblée générale du 2ème semestre. A défaut, ils seront reportés à l'assemblée générale suivante.

Section 3 - Le Conseil d'administration

Article 11

§ 1. Composition

L'intercommunale est administrée par un Conseil d'administration composé de 20 membres maximum dont les administrateurs sont nommés pour six ans par l'Assemblée générale, au cours du premier semestre suivant l'installation des Conseils communaux et provinciaux, et révocables par elle.

§ 2. Compétences

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gestion et de disposition qui intéressent l'intercommunale. Il a dans sa compétence tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi, un décret ou les présents statuts.

Le Conseil d'administration :

- est le gardien de l'intérêt social ;
- assure un suivi et un contrôle effectifs ;
- assume le leadership et permet l'évaluation et la gestion des risques ;
- décide des valeurs et des politiques clés de la société ;
- veille à ce que les ressources financières et humaines soient suffisantes pour permettre d'atteindre les objectifs ;
- supervise les performances de la société et le contrôle interne ;
- garantit le respect des responsabilités exécutives tout en apportant soutien et conseil à leurs titulaires ;
- s'assure que ses responsabilités vis-à-vis des associés sont comprises et remplies et il leur en rend compte.

Chaque année, les administrateurs dressent un inventaire et établissent des comptes annuels par secteur d'activité et des comptes annuels consolidés. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte des résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe qui forment un tout.

Les administrateurs établissent, en outre, un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion. Ce rapport de gestion comporte un commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société. Le rapport comporte également les données sur les évènements survenus après la clôture de l'exercice, la structure de l'organisation, l'organigramme fonctionnel complet de celle-ci, les lignes de développement ainsi qu'un plan financier pluriannuel. Les lignes de développement reprennent notamment les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

Les administrateurs arrêtent le plan stratégique ainsi que ses évaluations à présenter à l'assemblée générale du premier semestre et, éventuellement, le rapport spécifique sur les prises de participation.

Afin de leur permettre d'établir leur rapport, le Conseil d'administration remet aux Contrôleurs aux comptes les pièces, avec son rapport de gestion, au moins quarante jours avant l'Assemblée générale.

§ 3. Délégation

Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, la gestion journalière de l'intercommunale au titulaire de la fonction dirigeante locale.
La délibération relative à la délégation de la gestion journalière précise les actes de gestion qui sont délégués et la durée de délégation d'un terme maximal de trois ans, renouvelable. Elle est votée à la majorité simple, publiée au Moniteur belge et notifiée aux associés, aux administrateurs et aux éventuels délégués au contrôle. Elle prend fin après tout renouvellement intégral de conseil d'administration.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir des majorités spéciales.

Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs organes restreints de gestion éventuels. Les organes restreints de gestion sont des émanations du conseil d'administration. Ils sont composés de minimum quatre administrateurs, désignés par le Conseil d'administration dont au moins un de chaque sexe. Les administrateurs représentants les communes, la province associées sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils des communes, de la province associés, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

La délibération relative aux délégations aux organes restreints de gestion précise les actes de gestion qui sont délégués et la durée de délégation d'un terme maximal de trois ans, renouvelable. Elle est votée à la majorité simple, publiée au Moniteur belge et notifiée aux associés, aux administrateurs et aux éventuels délégués au contrôle. Elle prend fin après tout renouvellement intégral de conseil d'administration.

Le règlement d'ordre intérieur précise les modalités, la teneur et la périodicité selon lesquelles les organes restreints de gestion ou le délégué à la gestion journalière font rapport de leur action au conseil d'administration, ainsi que les décisions des organes restreints de gestion ou du délégué à la gestion journalière qui doivent faire l'objet d'une ratification par le conseil d'administration. Ce rapport est présenté au moins une fois par an.

En cas d'urgence dûment motivée, le Bureau exécutif peut prendre toute décision nécessaire à la préservation des intérêts de l'intercommunale, même si celle-ci excède les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués en vertu de l'alinéa 2°, à l'exception des décisions sur la stratégie financière et sur les règles générales en matière de personnel. Cette décision est confirmée par le Conseil d'administration à sa plus prochaine réunion.

La double signature pour les engagements de l'intercommunale est un principe.
Le Conseil d'administration arrête dans son règlement d'ordre intérieur les dispositions des délégations qu'il octroie.

§ 4. Fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit – au minimum 6 fois par an, à défaut il en explique les raisons dans le rapport annuel de gestion- sur convocation du Président ou à défaut du Président ou si le Président refuse de convoquer, sur convocation du tiers des membres de l'organe.
Le nombre de réunions donnant lieu à un jeton de présence ne peut pas dépasser 12 par an.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés sans tenir compte des abstentions. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux adoptés en séance.

Ils sont signés par le Président et le Directeur Général ou la personne qu'il désigne.
En cas d'absence du Président, ils sont signés par le Vice-Président.
Les procès-verbaux sont portés à la suite l'un de l'autre dans un registre.
Les extraits des procès-verbaux sont signés par le Président ou le vice-président ou le Directeur général

§ 5. Représentation

Sauf délégation spéciale émanant du Conseil d'administration, la société est valablement représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel ou en justice par le Président et par le Vice-président agissant conjointement ou leur remplaçant désigné à cette fin par chacun d'eux.

Elle est en outre valablement représentée par des mandataires spéciaux dans les limites de leurs mandats.

§ 6. Caractère public des réunions du Conseil d'administration

Les réunions du conseil d'administration ne sont pas publiques à l'exception d'une fois par an, après l'assemblée générale du 1er semestre, l'intercommunale organise une séance du conseil d'administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion, et éventuellement, le rapport d'activités sont présentés.
Cette séance est suivie d'un débat.
Les dates, heures et ordre du jour de cette séance font l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes et province associées.

De janvier 2018 au 27 juin 2018 : le conseil d'administration était composé de 30 administrateurs : 25 communaux et 5 provinciaux : 4 séances

Secteur Communes	
Beauvechain	Benjamin GOES
Braine l'Alleud	Thérèse SNOY
Chaumont Gistoux	Philippe BARRAS
Chaumont Gistoux	Serge DENIS
Court-St-Etienne	Alain CUVELIER
Grez-Doiceau	Luc COISMAN
Ittre	Thierry WYNS
Ittre	Pascal HENRY
Ittre	Christian FAYT
Incourt	Benoit MALEVE
Jodoigne	Eddy CORBISIER
Jodoigne	Bernard de TRAUX
Nivelles	Evelyne VAN PEE
Nivelles	Pierre HUART
Nivelles	Maurice DEHU
Nivelles	Pascal RIGOT
Ottignies-LLN	Jean-Luc ROLAND
Perwez	Carl CAMBRON
Rebecq	Axel DEMOL
Rixensart	Patricia LEBON
Walhain	Nicole THOMAS SCHLEICH
Waterloo	Gérard HANCQ
Wavre	Christophe LEJEUNE
Wavre	Pierre BOUCHER
Wavre	Philippe DEFALQUE

Secteur Province
Claude JOSSART
Nicolas JANSSEN
Laurence SMETS
Anne MASSON

(pour les présences voir annexe au Rapport de rémunération)

Conseil d'administration à partir du 1er juillet 2018 : 6 séances

Le nombre d'administrateurs pour le CA :
Pour le secteur « Communes » : 16 administrateurs
Pour le secteur « Province » : 4 administrateurs

Période jusqu'au 28 novembre 2018

Secteur Communes	
Beauvechain	Benjamin GOES
Chaumont Gistoux	Philippe BARRAS
Court-St-Etienne	Michael GOBLET d'ALVIELLA
Grez-Doiceau	Luc COISMAN
Ittre	Pascal HENRY
Ittre	Christian FAYT
Incourt	Benoit MALEVE
Jodoigne	Bernard de TRAUX
Nivelles	Pierre HUART
Ottignies-LLN	Jean-Luc ROLAND
Perwez	Carl CAMBRON
Walhain	Laurence SMETS
Walhain	Nicole THOMAS SCHLEICH
Waterloo	Gérard HANCQ
Wavre	Christophe LEJEUNE
Wavre	Pierre BOUCHER

Secteur Province
Claude JOSSART
Nicolas JANSSEN
Anne MASSON
Sophie KEYMOLEN

(pour les présences voir annexe au Rapport de rémunération)

Après les élections du 14 octobre 2018 – après installation du Conseil provincial (27 oct) et des conseils communaux (3 décembre) : 12/16 communaux restent et 2/4 provinciaux.

Le CA du 12 décembre décide de pourvoir aux remplacement :

Secteur Communes	
Beauvechain	Benjamin GOES
Chastre	Claude JOSSART
Chaumont Gistoux	Philippe BARRAS
Court-St-Etienne	Michael GOBLET d'ALVIELLA
Grez-Doiceau	Luc COISMAN
Ittre	Pascal HENRY
Ittre	Christian FAYT
Incourt	Benoit MALEVE
Jodoigne	Bénédicte DELMEZ
Nivelles	Pierre HUART
Ottignies-LLN	Hadelin de BEER
Perwez	Carl CAMBRON
Perwez	Jordan GODFRIAUX
Walhain	Laurence SMETS
Walhain	Nicole THOMAS SCHLEICH
Waterloo	Gérard HANCQ
Wavre	Christophe LEJEUNE
Wavre	Anne MASSON

Secteur Province
Pierre HUART
Nicolas JANSSEN
Anne MASSON
Sophie KEYMOLEN

(pour les présences voir annexe au Rapport de rémunération)

Section 4 - Organe restreint de Gestion - Bureau exécutif (jusqu'au 30 juin : Collège exécutif)

Article 12

Le conseil d'administration constitue en son sein, un Bureau exécutif, qui doit être unique pour l'ensemble des activités de l'intercommunale et qui est composé d'un nombre de membres, qui ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pour cent du nombre de membres du Conseil d'administration dont au moins un de chaque sexe. Ils sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils des communes, de la province associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

Le président et le vice-président de l'intercommunale sont membres du Bureau exécutif. Ils sont issus de groupes politiques démocratiques différents. Le président assure la présidence du Bureau exécutif. En cas de partage de voix, sa voix est prépondérante.
Le fonctionnaire dirigeant local au sein de l'intercommunale, tel que défini à l'article L5111-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative sans être membre du bureau.
Le nombre de réunion donnant lieu à un jeton de présence ne peut pas dépasser 18 par an.
Le Bureau exécutif se réunit aux jours et heures fixés par son règlement d'ordre intérieur et aussi souvent que l'exige la prompte expédition des affaires.

Il ne peut délibérer si plus de la moitié de ses membres n'est pas présente ou représentée. En cas d'urgence, le président reste juge et de l'heure et de la réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés sans tenir compte des abstentions.

En cas de partage des voix, le Bureau exécutif remet l'affaire à une séance ultérieure. Si cependant, la majorité du Bureau exécutif a préalablement à la discussion, reconnu l'urgence, la voix du Président est prépondérante. Il en est de même si au cours de deux séances, le partage des voix s'est produit sur la même affaire sans qu'une majorité ne soit constituée au sein du Bureau exécutif.

Collège exécutif jusqu'au 30 juin 2018 = 21 prestations

Pierre BOUCHER - Président
Laurence SMETS - Vice-présidente provincial
Jean-Luc ROLAND - Vice-président
Benjamin GOES - Vice-président
Bernard de Traux de Wardin - Vice-président
Christian FAYT - Vice-président
Pierre HUART - Vice-président
Gérard HANCQ - Vice-président
Claude JOSSART - Vice-président
Anne MASSON - Vice-présidente
Patricia LEBON - Vice-présidente

(le détail des présences se trouve à l'annexe au rapport de rémunération)

Bureau exécutif à partir du 1er juillet 2018 – période transitoire du 1er juillet au 4 septembre 2018
(en attente d'approbation des statuts par la Tutelle) : **5 prestations (dossiers passent au CA)**

Pierre BOUCHER - Président
Laurence SMETS - Vice-présidente

(le détail des présences se trouve à l'annexe au rapport de rémunération)

Bureau exécutif – période du 18 septembre au 24 octobre 2018 – 5 prestations

Pierre BOUCHER - Président
Laurence SMETS - Vice-présidente
Benjamin GOES - Membre du BE
Pierre HUART - Membre du BE
Anne MASSON - Membre du BE

(le détail des présences se trouve à l'annexe au rapport de rémunération)

Bureau exécutif : période du 6 novembre au 11 décembre 2018 : 5 prestations

Pierre BOUCHER - Président (jusqu'à la séance du 28 novembre 2018 car plus élu à la commune ➡ ne pouvait plus siéger après le 3 décembre installation des conseils communaux)
Laurence SMETS - Vice-présidente
Benjamin GOES - Membre
Pierre HUART - Membre
4/5 membres (car 1 membre ne pouvant plus siéger – représentant la Province et plus élu car installation du Conseil provincial le 27 octobre 2018)

(le détail des présences se trouve à l'annexe au rapport de rémunération)

Bureau exécutif du 19 décembre 2019 – 1 prestation

(le 12 décembre 2018 un CA pour pourvoir aux remplacements des membres sortants)

Anne MASSON - Présidente
Laurence SMETS - Vice-présidente
Benjamin GOES - Membre
Pierre HUART - Membre
Michael GOBLET d'ALVIELLA – Membre

(le détail des présences se trouve à l'annexe au rapport de rémunération)

Section 5 - Comité de rémunération

Article 13

§ 1. Le conseil d'administration constitue en son sein un comité de rémunération, composé au maximum de cinq administrateurs désignés parmi les représentants des communes, de la province ou C.P.A.S. associés, à la représentation proportionnelle, de l'ensemble des conseils des communes, de la province associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, à l'exception des administrateurs membres du bureau exécutif.

Les mandats au sein de ce comité sont exercés à titre gratuit.

§ 2. Le comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le président du comité de rémunération est désigné par les membres de ce comité.

Par dérogation à l'article L1523-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, sur proposition du comité de rémunération, le conseil d'administration adopte le règlement d'ordre intérieur du comité de rémunération.

Membres du Comité de rémunération – période du 28 mars au 23 mai 2018 (avant décret)

Pierre BOUCHER - Président
Laurence SMETS - Vice-présidente
Gérard HANCQ - Vice-président
Benjamin GOES - Vice-président
Pierre HUART - Vice-président

(le détail des présences se trouve à l'annexe au rapport de rémunération)
Il faut savoir que dans les anciens statuts, les membres du Comité de rémunération pouvaient être membres du « collège exécutif ». Cela a été modifié par le nouveau décret comme stipulé dans les statuts repris ci-dessus.

Membre du Comité de rémunération à partir du 1er juillet 2018 au 27 octobre 2018

Bernard de Traux de Wardin (*)
Gérard HANCQ (*)
Claude JOSSART (*)
Philippe BARRAS
Christian FAYT

(*) 3 membres du Comité de rémunération ne sont plus élus

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2018 a pourvu aux remplacements (*)

Jordan GODFRIAUX – président (*)
Philippe BARRAS
Christian FAYT
Claude JOSSART (*)
Luc COISMAN (*)

(*) ?

Section 6 - Comité d'audit

Article 13 bis

§ 1. Chaque intercommunale constitue un comité d'audit au sein de son conseil d'administration.

§ 2. Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pour cent du nombre de membres du conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le titulaire de la fonction dirigeante locale au sein de l'intercommunale est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative.

§ 3. Le conseil d'administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent au minimum les missions suivantes :

- la communication au conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

Le nombre de réunions donnant lieu à un jeton de présence ne peut pas dépasser 3 par an.

Membres du Comité d'Audit - à partir du 1er juillet 2018

Bernard de Traux de Wardin (*)
Christophe LEJEUNE
Claude JOSSART (**)
Philippe BARRAS
Christian FAYT

(*) plus élu à la commune à partir du 3 décembre 2018
(**) plus élu à la province à partir du 27 octobre 2018
(détails à l'annexe au rapport de rémunération)

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2018 a pourvu aux remplacements

Claude JOSSART – Président
Philippe BARRAS
Christophe LEJEUNE
Christian FAYT
Jordan GODFRIAUX

(détails à l'annexe du rapport de rémunération)

11. Lignes de développement

A. Stratégie et gouvernance

Comme déjà mentionné à plusieurs reprises, in BW a décidé de s'appuyer sur son système de management afin de veiller à la cohérence de sa stratégie. Les bases ont été posées en 2018 pour que les départements puissent tenir compte des éléments suivants de manière plus structurée lors de l'élaboration du prochain plan stratégique triennal 2020-2022 : orientation en fonction de leur environnement, de leurs enjeux, de leurs choix stratégiques, prise en compte des opportunités et des menaces, écoute des attentes et besoins de leurs partenaires, maîtrise de leurs risques pour les rendre acceptables.

Au niveau de la structure de son plan stratégique, in BW a décidé de suivre les terminologies du Programme Stratégique Transversal (PST) mis en place dans les Communes (ces terminologies suivant la logique retrouvée dans tout système de management), afin de faciliter la lecture de son plan stratégique par ses mandataires / partenaires mais aussi de mettre en évidence les synergies possibles.

Une démarche complémentaire d'écoute de partenaires pour les prochaines années a été réalisée par la rédaction d'une note stratégique générale reprise dans l'évaluation 2018 du plan stratégique in BW 2017-2019. Elle intègre l'état des lieux réalisé par la Province dans le cadre de son contrat de développement territorial.

B. Performance et efficience

Suite à la fusion, une consolidation des systèmes de management existants dans les différents départements est à envisager afin d'améliorer encore la cohérence de la stratégie et des modes de fonctionnement au sein des départements, mais aussi de renforcer leur efficacité et leur efficience. Le déploiement d'outils allant dans ce sens a débuté en 2018 et se poursuivra dans les années à venir.

C. Ressources humaines

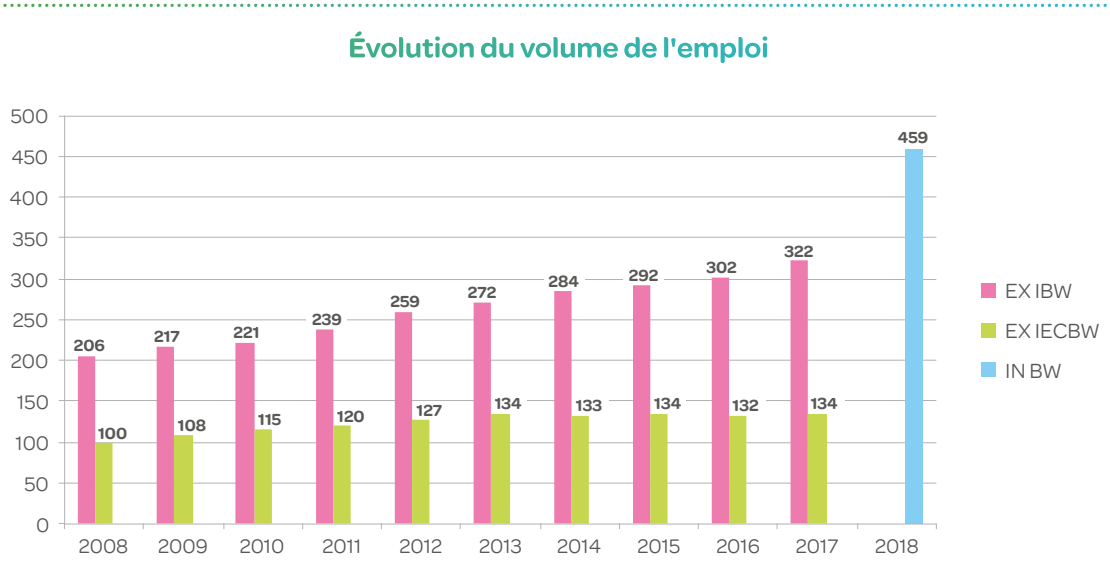
1. Structure de l'emploi

Au 31.12.2018, l'Intercommunale occupait 459 travailleurs répartis comme suit :

Ouvriers	Contrats	Nombre
	Remplacements	2
	Durée déterminée	5
	Durée indéterminnée	233
TOTAL :		**240**

Employés	Contrats	Nombre
	Remplacements	1
	Durée déterminée	5
	Durée indéterminnée	213
TOTAL :		**219**

2. Évolution et prévisions de l'emploi



12. Finances

A. Commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société

Préliminaires

L'exercice 2018 est le premier exercice comptable des deux entités fusionnées. Il est par conséquent impossible de comparer l'exercice courant par rapport à l'exercice précédent du moins au sens d'une comparaison stricte de poste à poste. En effet, l'absorption du département eau potable apporte de nouvelles masses financières importantes et modifie considérablement le profil des comptes annuels. Toutes les informations qui seront détaillées ci-dessous concernent donc les comptes annuels fusionnés.

Évolution des affaires, des résultats et situation de la société (Art. 96, 1er)

a. Commentaires sur les résultats

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 7.132.493 euros.
Ce résultat s'explique essentiellement par :

1- Un résultat net positif du département eau potable de 6.809.796 euros.

Hors reprise de provision exceptionnelle (voir ci-dessous), le résultat courant de l'exercice est de 3.448.570 euros et est parfaitement en ligne avec le résultat des exercices précédents.

Le bénéfice prévisionnel était de 2,7 millions euros.
Le bénéfice définitif est de 3,4 millions euros.

Cet écart s'explique :

a) par une augmentation des ventes d'eau (+ 600.000 euros) suite à la sécheresse connue en 2018. C'est la seconde année consécutive que nous constatons une augmentation de la fourniture globale (+1,2 %).
b) par une très bonne maîtrise des charges, celles-ci étant globalement inférieures aux prévisions de 170.000 euros.

De plus, une reprise de provision de 3.361.226 a été enregistrée.
Ce montant est une provision actée lors des exercices précédents afin de couvrir en partie la charge future de la cotisation de responsabilisation (financement de la charge de pension des agents statutaires). A des fins d'uniformisation des règles d'évaluations, cette charge ne sera pas provisionnée en une fois mais son coût sera supporté au fur et à mesure qu'elle sera due, sur l'exercice concerné.

2- Un résultat net positif pour les autres départements de 322.697 euros.

Les ventes de terrains sont inférieures à 2017 et atteignent un montant de +/- 3 millions. L'exercice 2018 est une année charnière qui n'a pas encore enregistré de ventes prévues et importantes qui sortiront leurs effets en 2019. Il s'agit essentiellement des terrains du Parc d'Activité Economique de Tubize Saintes 2 et des lotissements de Braine le Château.

Le résultat du Crématorium est resté légèrement positif.

Le volume des locations immobilières a augmenté de +/- 600.00 EUR. Le Centre Monnet a réduit sa perte de près de 200.000 EUR. Le concernant, le seuil de rentabilité devrait être atteint en 2019.

Concernant l'assainissement, côté exploitation, l'exercice est en ligne avec l'exercice précédent.
La sécheresse ayant réduit les volumes d'eaux traitées, les charges d'exploitations ont légèrement diminués.

Du côté assainissement, volet investissement, des travaux ont été effectués pour près de 2 millions en 2018 en ce qui concerne les collecteurs et Stations d'épurations. Concernant les adjudications 2018, des dossiers ont été attribués en 2018 pour +/- 3.5 millions. 26 chantiers d'égouttages sont ouverts pour un montant total d'états d'avancement de 4,9 millions.

Concernant VALMAT, comme attendu, le résultat des Recyparcs est légèrement négatif. La réserve indisponible de 495.000 euros actée l'année dernière a été utilisée en 2018.

Le prix du papier/carton facturé à Fost + a diminué pour impacter négativement le résultat de 760.000 euros en moins par rapport à 2017.

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) dégage un profit de +/- 500.000 euros de plus par rapport à l'année 2017. Moins d'arrêts des lignes de productions ont été constatés, le volume des déchets traités a donc été plus important. Les déchets privés traités sont passés de 8.756 tonnes à 15.961 tonnes. L'incinérateur a aussi produit plus d'électricité qui a été vendue à un prix du marché plus favorable.

b. Commentaires sur les éléments d'actif

En termes d'investissements et stocks :

1- Concernant l'eau potable, les investissements totaux se sont élevés à 6,7 millions d'euros pour 7,7 prévus (300.000 euros non dépensés sur le budget « investissements réseaux » mais le linéaire remplacé a été atteint (1,22 %) et 700.000 euros d'investissements en production reportés à 2019 (adjugés en 2018).

2- Une importante station d'épuration est activée en 2018, la station de Lasne Rosière pour 37,3 millions.

3- L'acquisition d'un terrain (Musica Mundi) pour 2,95 millions et la mise en stock de la Brasserie de Mont Saint Guibert pour 2,875 millions.

En termes de trésorerie :

Plusieurs dépenses ont été initiées sur fonds propres, comme le remboursement de la première tranche de remboursement de capital (7,6 millions) et l'acquisition de la Brasserie de Mont Saint Guibert.

Une étape importante a été franchie concernant l'opportunité de financer à bon prix 160 millions d'investissements éligibles auprès de la Banque Européenne d'Investissements.

La BEI finançant 50 % des projets, une enveloppe de 80 millions sera réservée pour couvrir les besoins futurs en trésorerie nécessaires aux programmes d'investissements in BW.

c. Commentaires sur les éléments du passif

En 2018, nous avons procédé au remboursement des associés de l'ex-IECBW pour un total de 22,6 millions d'euros. Cette décision a été prise par la dernière Assemblée Générale de l'IECBW.

Une première tranche de 7,6 millions a été payée sur fond propre et un emprunt court terme a été souscrit fin décembre à hauteur de 15 millions d'euros dans l'attente du versement de la 1ère tranche par la BEI (financement des investissements 2018 et 2019).

Un crédit de 8 millions a été souscrit auprès de la CBC pour reconstruire notre fond de roulement déjà affaibli par l'acquisition du Terrain Musica Mundi et des terrains du Parc d'Activité Economique de Tubize Saintes 2.

d. Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se clôture avec un bénéfice de : 7.132.493,95 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Bénéfice à affecter :	7.132.493,95 €
Affectation à la réserve légale :	356.624,70 €
Affectation aux autres réserves :	3.361.226,76 €
Bénéfice à reporter :	3.414.642,49 €

B. Utilisation des instruments financiers

Emprunt	Montant	Durée	Date début	Taux en %
Emprunt ING - Valmat (Secteur déchets)	9.000.000,00	15 ans	2011	3,96
Emprunt ING - Crématorium	2.075.000,00	15 ans	2011	3,74
Emprunt ING - Crématorium	925.000,00	7 ans	2011	3,08
Emprunt ING - Einstein Business Center	3.000.000,00	15ans	2012	3,74
Emprunt ING - Peugeot	7.320.000,00	15 ans	2014	3,03
Emprunt ING - Hotel Police Jodoigne	600.000,00	10 ans	2014	1,687
Emprunt ING - Exprop. Hélécine-Tubize	9.400.000,00	10 ans	2015	1,83
Emprunt CBC 1 - Monnet	11.200.000,00	20 ans	2015	1,9
Emprunt CBC 2 - Monnet bis	8.800.000,00	20 ans	2016	1,22
Emprunt CBC 3 - PAE Tubize 2 et Musica Mundi	8.000.000,00	20 ans	2018	1,663
Emprunt Belfius - construction du siège social	5.000.000,00		2004	3,97
Emprunt Belfius - Rachat des installations de production	3.500.000,00		2005	2,595
Emprunt Belfius - Adduction Lasne-Limal Rachat installations de production de La Hulpe	2.000.000,00		2006	3,63

Année	Montant initial et banque	Objet	Taux	Structure	Solde au 31/12/2018	Conséquence
2004	5.000.000 BELFIUS	Construction du siège de Genappe	3,97 % (contre 4.63 % en taux fixe)	Le taux préférentiel s'applique tant que le taux euribor 6 mois reste < 5,5 % sinon Euribor 6 mois + 0,12 % - revu tous les 6 mois	1.250.000 €	Fin 2018, économie cumulée de 321.750€ par rapport au taux fixe
2005	3.500.000 BELFIUS	Rachat installations de production de Wavre	2,595 % contre 3,57 % en taux fixe (taux gelé jusqu'au 31/12/2020)	Le taux préférentiel s'applique tant que la différence entre l'IRS 30 ans et l'IRS 2 ans est > 0,10 % sinon taux = taux emprunt + 5 x (0,60 % - spread) - revu tous les 6 mois	1.225.000 €	Fin 2018, l'économie cumulée se chiffrait à 143.383€
2006	2.000.000 BELFIUS	Adduction Lasne - Limal + Rachat installations de production de La Hulpe	3,63 % contre 4,19 % taux fixe (taux gelé jusqu'au 31/12/2020)	Le taux préférentiel s'applique tant que la différence entre l'IRS 30 ans et l'IRS 2 ans est > 0 sinon taux = taux emprunt + 5 X (marge – spread)	800.000 €	Fin 2017, l'économie cumulée était de 99.180 €.

L'euribor 6 mois est négatif depuis plusieurs années. Le risque est très faible voire quasi nul jusqu'au remboursement de l'emprunt.

La différence entre le taux 30 ans et le taux 2 ans est de 1,51 % soit bien au-dessus de la barrière prévue. De plus, le risque de révision de taux a été réduit jusqu'au 31/12/2020 puisque les taux préférentiels ont été gelés jusqu'à cette date pour les emprunts à structure de 2005 et 2006

C. Liste des adjudicataires

Collège Exécutif	Objet - Description	Mode de passation - Date	Entreprises	Montant HTVA (en €)
23-janv.-18	Brabant wallon et Braine-le-Comte-Désignation d'un auteur de projet pour la construction de recyparcs	Procédure négociée sans publication préalable - 17/01/18	Bureau HCO	79.500
30-janv.-18	Province du BW – Convention DMO - zone d'expansion de la Crue du Pont de l'ONE (Chastre) - : 16.000 M³	Procédure négociée sans publication préalable du 14 décembre 2017	ETH	92.489
06-fév-18	Le traitement du bois issu de la séparation sur les parcs à conteneurs de d'in BW en vue de sa valorisation–	Procédure Ouverte – date d'ouverture d'offres : 10/01/2018	Lot 1 : VLG RECYCLING	188.265
			Lot 2 : RENEWI	161.210
			Lot 3 : RENEWI	301.760
			Lot 4 : RECYBOIS	72.000
21-fév-18	Collecteur de Jandrain (lot 1) et Collecteur de Sart-Risbart (lot 2)	Procédure négociée sans publicité préalable du 1er février 2018	Lot 1 : GESPLAN sa,	40.000
			Lot 2 : C²PROJECT	35.599
	Campagne d'essais géotechniques avec caractérisation des sols	Procédure négociée sans publication préalable du 1er février 2018	GMA - GEO MEASURING & ANALYSIS,	42.575
	Rénovation de la toiture Bâtiment 2 - Einstein	Marché de travaux - du 12 janvier 2018	ADITOIT SPRL	79.904,40
	Accord-cadre pour la pose de canalisations et accessoires, ouverture et fermeture de tranchées	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	*Etwal - Fodetra AM, Z.I. zone C av. G. Stephenson 112 F à 7180 Seneffe *Engetec, ZI - zone D n°2 à 7170 Manage *Carrières et terrassements - Demol AM, Chaussée de Maubeuge 449 à 7022 Mesvin	5.155.976 (moyenne des 3 offres sur 4 ans)
13-mars-18	Travaux de voirie et d'égouttage de la rue des Canonniers à Nivelles –	Marché de travaux -Procédure ouverte du 25 janvier 2018	WANTY	265.399,20
	Rénovation des murs du parking des juifs.	Marché de travaux	GAMMA PLAN SA	86.943
	Travaux de rénovation d'égouttage et aménagement de voirie Tubize Rue des Frères Vanbellinghen et Impasse du Pont d'Ophain	Marché de travaux - Adjudication ouverte du 23 août 2017	SODRAEP	547.446,68
20-mars-18	Travaux de rénovation d'égouttage et aménagement de voirie	Marché de Travaux – Adjudication ouverte du 10-11-2016	SODRAEP	925.985,23
28-mars-18	Travaux de voirie et d'égouttage de la rue des Canonniers à Nivelles	Marché de travaux - Procédure ouverte du 25 janvier 2018	WANTY	84 691,27
	Curage et nettoyage des ouvrages d'assainissement	Marché de SERVICES : du 22 mars 2018	Godart S. SPRL	696.700
17-avr.-18	Lasne - Travaux de voiries et d'égouttage Chemin d'Odrimont	Marché de travaux- Procédure ouverte du 26 janvier 2018	MASSET	203.155,85
	Lasne - Travaux de voiries et d'égouttage rue Haute et chemin de la Vallée	Marché de travaux - Procédure ouverte du 26 janvier 2018	MASSET	549.944,92
	Fourniture et pose de 5 propulseurs à la station d'épuration de Nivelles	Marché de FOURNITURES du 29 janvier 2018	BALTEAU SA	63.524,33
	Accord-cadre pour la fourniture de matériel électro soudable pour tuyau en polyéthylène - Lot 1: Collet polyéthylène avec bride	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	Cowalca, Zoning industriel - Rue du Quartz 23 à 5580 Rochefort	63.365,49
	Accord-cadre pour la fourniture de matériel électro soudable pour tuyau en polyéthylène - Lot 2: Coudes polyéthylène électrosoudables et bouts lisses	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	Vigotecakatherm nv, Avenue Louise 149 à 1050 Bruxelles	81.181,41
	Accord-cadre pour la fourniture de matériel électro soudable pour tuyau en polyéthylène - Lot 3: Coudes et Manchons de transition laiton électrosoudables - Prises, manchons et bouchons électrosoudables - Tés électrosoudables et bouts lisses	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	Infratech, Z.I. Les Plénesses, 73 à 4890 Thimister-Clermont	93.034,17
25-avr.-18	Contrôles périodiques des instal. électriques, protections cathodiques/contre la foudre, et brûleurs HT	Marché de SERVICES du 17 avril 2018	ATENAS BELGIUM ASBL	739.332,90
8-mai-18	Achat tracteur agricole pour transport boues séchées de la station d'épuration de Basse-Wavre	Marché de FOURNITURES du 8 mars 2018	BAJOIT	39.440
23-mai-18	Mise à disposition d'échafaudages et de main-d'œuvre pour le montage et démontage à l'UVE de Virginal	Marché de services	ICTS	600.000
	Mise à disposition d'échaffaudages et main-d'œuvre pour le montage et démontage à l'UVE de Virginal	Marché de SERVICES du 24 mai 2018	ICT	600.000

Collège Exécutif	Objet - Description	Mode de passation - Date	Entreprises	Montant HTVA (en €)
29-mai-18	Accord-cadre robinets-vannes en fonte ductible à brides fixes	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	Bayard, 4, AV. Lionel Terray - ZI-CS 70047 à FR-69881 Meyzieu Cedex - France	209.304
	Analyse préliminaire pour la mise en conformité au RGPD	Simple facture acceptée	Proscima - rue de Rodeuhaie, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve	/
12-juin-18	Broyage des déchets verts en Brabant wallon sur nos dalles de compostage pour une durée de 4 ans	Marché de SERVICES du 24 mai 2018	SWA Aernouts	600.047,52
27-juin-18	SITE PEUGEOT : Création d'un hall relais – Lot 1 (Bâtiment)	Du 21 juin 2018	Mignone sa	573.012,56
	SITE PEUGEOT : Création d'un hall relais – Lot 2 (Electricité)	Du 21 juin 2018	MARCEL WATTIEZ SPRL	88.372,76
	SITE PEUGEOT : Création d'un hall relais – Lot 3 (Techniques spéciales)	Du 21 juin 2018	STA BTP SA	82.191,65
	Accord-carde pour l'achat de boulonnerie	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	Fabory, Blancefloerlaan 181 à 2050 Antwerpen	100.224
Conseil d'administration				
25-juil.-18	Court-st-Etienne : quartier du Lobra (phase 2) lot 1 : travaux voirie et égouttage	Marché de travaux - du 27 juin 2018	FRAITEUR	822.110,34
	Lot 1 : Entretien des abords des stations d'épuration et de pompage de la ZONE OUEST du BW	Marché de service - 12 juillet 2018	VILLAGE n°1	72.772
	Lot 2 : Entretien des abords steps, de pompage et d'un bassin d'orage de la ZONE CENTRE du BW	Marché de service - 12 juillet 2018	VILLAGE n°1	74.120
	Lot 3 : Entretien des abords des stations d'épuration et de pompage de la ZONE EST du Brabant wallon.	Marché de service - 12 juillet 2018	TRADURA SCRL	113.430
	Renting de 3 véhicules - Lot 1 : 1 véhicule	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	D'ieteren Lease, Rue du Mail 50 à 1050 Bruxelles	/
	Renting de 3 véhicules - Lot 2 : 1 véhicule	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	Belfius Auto Lease, Place Rogier 11 à 1210 Bruxelles	/
	Renting de 3 véhicules - Lot 3 : 1 véhicule			/
	Rénovation des installations de filtration des eaux de la station de Sart-Dames-Avelines (SDA)	Procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable	Balteau, Rue de la légende 63 - 4141 Sprimont	/
29-août-18	Pompage, enlèvement et transport des boues liquides - lot 1 - Zones Ouest et Centre du Brabant wallon	Marché de service - 5 juin 2018	GODART S. SPRL, (lot 1)	153.134,80
	Lot 2 : Zone Est du Brabant wallon.		GODART S. SPRL (lot 2)	116.851,20
Bureau exécutif				
26-sept.-18	Achat et placement de caméras de surveillance et de système d'alarme sur 10 (+2) recyparcs	Procédure négociée sans publication préalable - 10 septembre 2018	VISION SYSTEM	116.194,47 + 11.700 (maintenance)
16-oct.-18	Mont-Saint-Guibert - Parking Einstein	Procédure négociée sans publicité préalable - 21 août 2018	Haulotte sa - Lot 1	87.124,37
			Haulotte sa - Lot 2	53.921,29
24-oct.-18	Placement d'un cloisonnage, d'un plafond et d'une ventilation pour l'isolation du tableau électrique	Marché de travaux - 3 juillet 2018	ECOBIOBAT	37.857,93
	Enlèvement, transport et traitement des huiles et graisses des stations d'épuration	Marché de service - 5 juin 2018	RECYTERRE	122.210
	Curage des réseaux d'égouttage.	Marché de service - 8 juin 2018	GODART S. SPRL	135.350
	Amélioration de la détection incendie à la station d'épuration de la Vallée de la Dyle	Marché de travaux - 3 juillet 2018		
	Lot 1 : Renforcement et amélioration de la détection et de la transmission des alarmes incendie.		OPA SPRL (lot 1)	92.789,69
	Lot 2 : Fourniture, installation et mise en service de caméras thermiques pour le hall de stockage des pellets.		ENGIE FABRICOM	38.676,48
	Acquisition conteneurs « verre plat »	Procédure par « facture acceptée »	VALVAN	30.000
6-nov.-18	Sacs biodégradables pour les collectes des déchets organiques	Procédure par « facture acceptée »	JEMACO	29.664
20-nov.-18	Travaux de voirie et d'égouttage des rues du Gendarme, du Moulin, et Ri des Corbeaux	Marché de travaux - procédure ouverte - 5 novembre 2018	WANTY	449.052,79
	Genappe - Réhabilitation de l'égouttage de la rue du Moulin à Genappe	Marché de travaux - 8 octobre 2018	Haulotte sa	37.016,51

Collège Exécutif	Objet - Description	Mode de passation - Date	Entreprises	Montant HTVA (en €)
	STPO de Cantelaube à Rebecq	Marché de travaux - 10 octobre 2018	SODRAEP SA	159.028,70
	Genappe (Baisy-Thy) - Réhabilitation de la rue de Banterlez	Marché de travaux - 3 octobre 2018	MASSET sa	72.001,57
	Walhain - STPO - rue de la Sucrerie - PNSPP	Procédure négociée sans publication préalable du 5 octobre 2018	TEGEC sprl	173.691,69
	Ittre - Rue Bruyère de Virginal - Phase 2 - Travaux de voirie et d'égouttage	Marché de travaux -du 22 octobre 2018	TRBA sa	764.008,95
	Ramillies – Travaux d'égouttage et de voirie rues du Chênois et du Saussois	marché de travaux - du 17 octobre 2018	KRINKELS	415.154,88
	Mont-Saint-Guibert - Travaux d'égouttage de la rue des Tilleuls (partie)	Marché de travaux - du 15 novembre 2018	LES ENTREPRISES MELIN SA	57.176,23
	Wavre- diverses voiries - Lot 1 (Travaux d'entretien de voirie des rues des Combattants, Mésanges et Bouvreuils)	Marché de travaux - 15 octobre 2018	VIABUILD SUD	685.444,21
	Wavre, voiries - Lot 2 (René Jurdant et chemin des Iris, Philibert Marschouw, E. Legrève, J. Rauscent)	Marché de travaux - 15 octobre 2018	VIABUILD SUD	55.513,16
	Wavre, diverses voiries - Lot 3 (Travaux de voirie et d'égouttage pour la rue du Moulin à Vent)	Marché de travaux - 15 octobre 2018	VIABUILD SUD	488.814,33
	Lotissement de l'Espérance à Braine-le-Château	Procédure ouverte - 12 octobre 2018		
	* Lot 1 (Infrastructures principales (égouttage, terrassements, voiries et espaces publics))		TEGEC sprl	3.279.525,72
	* Lot 2 (Trottoirs)		TEGEC sprl	198.365,75
28-nov.-18	Collecte de déchets ménagers pour les communes de : Chastre, Court-Saint-Etienne, la Hulpe, Lasne et Nivelles	Procédure ouverte - 15 novembre 2018	Lot 1 (Nivelles) : CEMEPRE	229.494,69/an htva
			Lot 2 (Lasne, CSE et La Hulpe) : REMONDIS	405.319,26/an htva
			Lot 3 (Chastre): REMONDIS	96.503,25/an htva
	Le marché du traitement du bois issu de la séparation sur les recyparcs de d'in BW en vue de sa valorisation.	Procédure ouverte europeenne - 7 novembre 2018	Lot 1 VLG RECYCLING	188.265
			Lot 2 Soret	161.210
			Lot 3 Soret	301.760
4-dec-18	Braine-l'Alleud - Collecteur de Bois-Seigneur-Isaac et égouttage de la rue d'Hennuyères	Marché de travaux - 19 octobre 2018	SAT	749.148,49
	PIC 2017-2018 - Ottignies-LLN - Trav.voiries et égouttage rues du Charnois, Lasne, Châtaigniers	Marché de travaux - 13 novembre 2018	FRATEUR sprl	815.346,87
	PIC 2017-2018 - Chastre - Rue du Dessus (Phase 1) - Travaux d'égouttage et d'aménagement de voirie	Marché de travaux - 9 novembre 2018	MASSET sa	444.588
	PIC 2017 -2018 Waterloo - route du Lion (phase 3) - Station de pompage	Marché de travaux - 18 octobre 2018	TEGEC sprl	396.454,52
	Rixensart - Trav. voiries diverses LOT 2 : Ave. Jeanne et Yvan, Rochefoucault, rue Jean-Baptiste Stouffs	Marché de travaux - 9 novembre 2018	ENTREPRISE MELIN	458.349,34
	PIC 2017 – 2018 - Rixensart - Drève du Val Saint-Pierre - Travaux de voirie et d'égouttage	Marché de travaux - 9 novembre 2018	TEGEC sprl	410.629,19
	Chaumont-Gistoux- Travaux de voirie et d'égouttage du Quartier Panorama	Marché de travaux - 9 novembre 2018	FRATEUR sprl	998.853,75
	Rixensart - Travaux de voiries diverses - Lot 1 rues Englebert, Petite Cense et Marie-Christine	Marché de travaux - 9 novembre 2018	LES ENTREPRISES MELIN	168.576,44
	Marché conjoint in BW – INASEP – AIEM - AIEC - Routage et impression des documents de facturation - Lot 1 : prestations pour in BW département eau potable	Procédure négociée avec mise en concurrence préalable	Ipex, Avenue Landas 5 à 1480 Saintes	983.328,36
	Marché conjoint in BW – INASEP – AIEM - AIEC - Routage et impression des documents de facturation - Lot 2 : prestations pour INASEP			522.297,28
	Marché conjoint in BW – INASEP – AIEM - AIEC - Routage et impression des documents de facturation - Lot 3 : prestations pour AIEM			141.717,56

Collège Exécutif	Objet - Description	Mode de passation - Date	Entreprises	Montant HTVA (en €)
11-déc.-18	GREZ-DOICEAU - Collecteur de NETHEN et égouttages conjoints	Marché de travaux - 27 novembre 2018	TEGEC	4.587.575,96
	PIC 2017 – 2018 - Waterloo - Rue Champ Rodange - Phase 2 - Travaux de voiries et d'égouttage	Marché de travaux - 12 novembre 2018	MASSET sa	132.174,76
	Remplacement de la table de coupe du broyeur du Centre de transfert de Mont-Saint-Guibert	Marché de fournitures et services	BIA Group	54.451
	Centre Monnet - Remplacement centrales traitements d'air et installation de 4 produc. eau glacée- aile W	Marché de travaux - 13 septembre 2018	S.A. CEGELEC	1.241.954,64
	Fourniture- installation-raccordement d'une cabine HT Avenue Sabin 6 à Wavre	Procédure négociée sans publicité préalable - 28 novembre 2018	NIZET	65.109,12
19-déc.-18	PIC 2017 – 2018 - Beauvechain - Travaux de voiries et d'égouttage du chemin Goffin et ruelle Lambert	Marché de travaux - 13 novembre 2018	HAULOTTE sa	
	Acquisition pour recyclage des « plastiques durs » issus des Recyparcs	Procédure négociée sans publication préalable - 11 décembre 2018	RENEWI	68.947,20
	Traitement du plâtre issu de la séparation sur les Recyparcs	Marché de services - 11 décembre 2018		
	Lot 1 : Jodoigne, Orp-Jauche, Incourt, Perwez, Rixensart, Wavre, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Villers-la-Ville et Walhain		SUEZ	58.900
	Lot 2 : Recyparcs de Genappe, Nivelles, Braine-le-Château, Ittre, Rebecq, Braine-le-Comte et Tubize		SORET	44.625
	Accord-cadre pour achat de manchettes	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	Hydroko, Oudemanstraat, 14 à 1880 Kapelle op den Bos	56.985,60
	Centrale de marchés IPFBW - électricité-gaz 2019-2022 - Lot 1 : électricité basse tension	Procédure ouverte	ENGIE, Boulevard Simon Bolivar 34 à 1000 Bruxelles	PU MWH Pleines : 54,21 PU MWH Creuses : 40,33 PU MWH Mono : 54,21 PU Certificats Verts : 22,97
	Centrale de marchés IPFBW - électricité-gaz 2019-2022 - Lot 2 : électricité haute tension	Procédure ouverte	EDF, Rue du Marquis 1 à 1000 Bruxelles	PU MWH Pleines : 57,47 PU MWH Creuses : 37,49 PU Certificats Verts : 22,92
	Centrale de marchés IPFBW - électricité-gaz 2019-2022 - Lot 4 : gaz	Procédure ouverte	EDF, Rue du Marquis 1 à 1000 Bruxelles	PU moyen: 21,82
	Renting de 2 véhicules - Lot 1 : 1 véhicule	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable	Belfius Auto Lease, Place Rogier 11 à 1210 Bruxelles	/
	Renting de 2 véhicules - Lot 2 : 1 véhicule	Procédure négociée sans mise en concurrence préalable		/
	Traitement du plâtre issu de la séparation sur les Recyparcs	Procédure négociée sans publication préalable - 7 décembre 2018	Lot 1 (Jodoigne, Orp-Jauche, Incourt, Perwez, Rixensart, Wavre, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Villers-la-Ville et Walhain) : SUEZ	58.900/an htva
			Lot 2 (Genappe, Nivelles, Braine-le-Château, Ittre, Rebecq, Braine-le-Comte et Tubize) : SORET	44.625/an htva

13. Rapport spécial du conseil d'administration sur les prises de participation

RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-15 12-5 du Code de la démocratie locale, nous faisons rapport sur les prises de participation à effectuer lors de l' Assemblé générale du 26 juin 2019.

Dans le cadre du financement de l'égouttage prioritaire mis en place par la S.P.G.E., nous allons prendre lors de l'Assemblée générale de juin 2019 une participation dans le capital de la S.P.G.E. de 812.745 € pour financer les égouttages terminés en 2018.

Cette souscription sera libérable en 20 ans.

Cette prise de participation n'aura pas d'impact financier car les communes doivent souscrire une participation du même montant dans le capital de l'intercommunale, elle aussi libérable en 20 ans.

Cette prise de participation s'inscrit donc parfaitement dans le cadre de notre objet social et est nécessaire à la poursuite de nos activités.

Commune	Rues concernées	Montants (HTVA)
Chaumont-Gistoux	Avenue des Sorbiers	115.681
Chaumont-Gistoux	Rue Pré Delcourt - phase 1	81.135
Jodoigne	Rue de l'Abattoir	23.335
Jodoigne	Chaussée de Tirlemont	93.192
Jodoigne	Traversée de Dongelberg	36.865
Lasne	Rue de Caturia - phase 2	83.158
Nivelles	Rue des Canonniers	25.050
Nivelles	Avenue du Centenaire	89.556
Ottignies-Louvain-La-Neuve	Diverses rues à Céroux	143.166
Ramilies	Rue de Mariva	82.468
Wavre	Rue J. Rauscent	39.140

Anne MASSON
Présidente

14. Rapports du Comité de rémunération

Rapport du Comité de rémunération d'in BW conformément à l'article L. 1523-17 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Selon l'article L1523-17 §2 du CDLD, le Comité de rémunération a pour mission :

Section 5 : art. 13 des statuts :

« 1. Le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuel/es indemnités de fonction et à tout autre avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit.

2. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et de tout autre avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

3. Il émet des recommandations au Conseil d'administration.

4. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

5. Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. »

****

Recommandations à l'Assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit.

La rémunération des membres des organes de gestion et du Comité d'audit a été décidée par l'Assemblée générale du 27 juin 2018 sur base de la proposition du Comité de rémunération du 23 mai 2018, qui avait notamment pour compétence, à l'époque et avant l'entrée en vigueur du décret« gouvernance» du 29 mars 2018, de formuler de telle proposition.

Le montant des jetons de présence, tant pour les membres du Bureau exécutif, du Conseil d'administration que du Comité d'audit est de 125 €, montant indexé (conformément à l'article L 5311-1, §14 al. 2 du CDLD) depuis le 1.10.2018 à 209,18 €. Les administrateurs, quel que soit le nombre de réunions auxquelles ils assistent sur la même journée, ne perçoivent qu'un seul et unique jeton de présence.

Seuls le Président et le Vice-Président bénéficient d'une rémunération mensuelle, couvrant toutes les réunions, auxquelles ils assistent.

Cette rémunération est calculée pour la participation à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Une absence totale ou partielle à une réunion entraîne, sauf maladie ou force majeure, une réduction à due concurrence de la rémunération[1].

La rémunération du président est calculée selon les critères fixés par le législateur en annexe au CDLD. Pour in BW, le montant, suite à l'indexation (au 1.1.2019) est de 29.256,97 €/an.

La rémunération du Vice-président ne peut être supérieure à 75 % de celle à laquelle a droit le Président, soit en l'espèce 21.942,72 €/an, indexé au 1.1.2019.

Ces rémunérations n'ont pas été perçues en 2018. En effet, la législation précise que ces nouvelles rémunérations seront payées à compter du 1er janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances qui a eu lieu en juin/juillet 2018[2].

Aux jetons de présence ou aux rémunérations, viennent s'ajouter l'intervention dans les frais de parcours liés à l'utilisation d'un véhicule personnel pour effectuer les déplacements pour les besoins inhérents à l'exercice du mandat.[3]

Notons enfin que les membres ne disposent d'aucun autre avantage, pécuniaire ou non.

L'ensemble des rémunérations des mandataires représente 0,48 % de la masse salariale brute d'in BW.

Pour autant que de besoin, le Comité de rémunération recommande à l'Assemblée générale le maintien des dispositions relatives aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit.

****

[1] Voir art. LS311-1 §10, al. 2 du CDLD
[2] Voir annexe 1 in fine du CDLD
[3] Voir art. 10 de l' AGW du 31 mai 2018 pris en exécution des articles L112-15, L2212-45, L6411-1, L6451-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et de tout autre avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

1. Politique globale de la rémunération

2018 a été la première année de la fusion IBW/IECBW, prenant effet, juridiquement, au 1er janvier 2018. Toutefois, au niveau des Ressources humaines, les travailleurs ont conservé, au cours de l'année 2018, leur rémunération et avantages qu'ils avaient en 2017, sous réserve de l'indexation et d'une prime de loyauté liée aux résultats de l'évaluation.

Quoi qu'il en soit, la fusion a maintenu le principe de l'évaluation en la renforçant.
in BW a, par ailleurs, veillé à ce que la formation des travailleurs soit poursuivie.

Des travaux sont en cours en vue d'harmoniser les rémunérations entre ex IBW et ex IECBW, via, notamment, un système breveté de classification de fonction selon la formule USB (Universal system Berenschot).

Concrètement, une description de chaque fonction a été réalisée sur base de laquelle la classification est faite. Cette classification fait l'objet d'un certain nombre de recours par les travailleurs, recours instruits à l'heure de la rédaction du présent rapport.

En 2018, des négociations ont eu lieu en ce qui concerne le nouveau règlement de travail qui, après conciliation, a été adopté début 2019 (sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle).

Les autres dispositions générales en matière de personnel sont en cours d'adoption suite à une négociation ou concertation : statut administratif, statut pécuniaire, statut disciplinaire, organigramme ...

Dans la mesure où rien n'a changé en 2018 (à l'exception de la prime de loyauté), l'évaluation du Comité de rémunération est positive.

2. Pertinence de la rémunération des membres des organes de gestion

La rémunération des membres des organes de gestion a été adoptée par l'assemblée générale du 27 juin 2018 sur proposition du Comité de rémunération du 23 mai 2018.

Cette rémunération, dont les montants sont fixés conformément aux dispositions décrétales applicables est pertinente.

Les membres des organes de gestion, à l'exception du Président et du Vice-Président, bénéficient d'un jeton de présence de 213,36 par jour, peu importe le nombre de réunions (des organes de gestion, signatures de différents actes notariés), réunions d'informations etc ... auxquelles ils assistent sur la même journée.
Ce montant indexé est tout à fait justifié tant en fonction de la durée habituelle des réunions que de la responsabilité endossée par les membres.

La rémunération du Président est fixée selon les règles légales dont le calcul est repris dans l'annexe au CDLD, soit 2.438,08 €/mois. Celle du Vice-président est de 75 % de celle du président, conformément au CDLD.

Cette rémunération est fixe mais diminuée au prorata de la non-assistance aux réunions (sauf maladie couvert par un certificat médical, ou cas de force majeure clairement établis).

Les Président, Vice-Président et membres des organes de gestion disposent d'un système de défrayement des frais de déplacement exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat, identique à celui appliqué au personnel.

Les nouvelles dispositions, en matière de jeton de présence, qui ont été appliquées en 2018 permettent une plus grande transparence et permettent une rémunération liée à la participation réelle des membres aux réunions des organes. Les rémunérations et jetons de présence sont d'un niveau tout à fait raisonnable par rapport aux responsabilités endossées par les membres et à la durée des réunions des organes.

L'évaluation du Comité de rémunération, sur la pertinence de la rémunération des membres des organes de gestion, est positive.

3. Pertinence de la rémunération accordée aux fonctions de direction

Les fonctions de direction comprennent le directeur général, les directeurs, les sous-directeurs et le chargé de la transition. Leur rémunération est la suivante, avantages compris :

Nom et prénom	Fonction	Rémunération brute annuelle	Prime de garde	Pécule de vacances	Prime 25 ans	Prime fin d'année	Frais divers (garde)	Tickets restaurant (part patronale)	Assurance Groupe**	TOTAL
le HARDY de BEAULIEU Baudouin	Directeur général	133.015,2		9.974,1		11.030,4		1.583,6	5.455,4	161.059
DEFLANDRE Eddy	Directeur département Economique	94.423,0		7.114,1		7.847,1		1.482,9	3.900,9	114.768
KESSEN Valérie	Directeur adjoint département Economique	86.320,9		6.486,9		7.171,3		1.476,2	3.427,5	104.883
MAFA Laurent	Directeur exploitation - UVE - Virginal	86.845,6*		6.527,1		7.171,3		1.489,6	3.482,1	105.516
OFFERGELD Etienne	Directeur département - Déchets Valmat	90.890,5		6.913,9		7.564,6		1.429,3	3.790,9	110.589
LEURIS Pierre	Directeur département Assainissement	117.059,1		8.816,1	2.889,2	9.725,4		1.482,9	4.695,1	144.668
GOORIS Vincent	Directeur adjoint département STEPS	82.340,1		6.015,4	2.889,2	6.753,6		1.496,3	3.217,9	102.713
GILLIS Alain	Chargé de la Transition	139.439,2	2.662,9	7.872,9		8.728,9	391,5	1.492,6		160.588
RENSON Yves	Directeur du Département Eau potable	124.061,8	3.216,9	7.002,5	7.763,7	7.763,7	478,7	1.540,9		151.828
GAZIAUX Emmanuel	Directeur administratif et financier - Département Eau potable	111.915,2		6.302,2		6.987,4		1.513,3		126.718

(dont prime de tonnage: 524,60€)

** Assurance groupe = part patronale non commune à l'ensemble du personnel.*

Par rapport aux responsabilités que les titulaires de ces fonctions de direction assument, la quantité de travail réalisé et les résultats de in BW, ces rémunérations sont pertinentes d'autant qu'elles respectent les plafonds de rémunération du CDLD.

L'évaluation du Comité de rémunération sur de la pertinence de la rémunération accordée aux fonctions de direction, est positive.

****

Recommandations au Conseil d'administration et proposition d'une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Pour rappel, seuls les Président et Vice-président bénéficient d'une rémunération limitée conformément aux dispositions du CDLD, autre que des jetons de présence. Cette rémunération est de 2.438,08 €/mois au 1.1.2019 pour le Président et de 1.828,56 €/mois pour le Vice-Président.

Ainsi, les administrateurs, qu'ils soient en outre membre du Bureau exécutif ou du Comité d'audit (les réunions du Comité de rémunération ne donnant pas lieu à un jeton de présence) perçoivent, quant à eux, de simples jetons de présence.

En 2018, l'intercommunale a connu deux présidents: Monsieur Pierre Boucher du 1er janvier au 3 décembre et Madame Anne Masson à compter du 12 décembre. La VicePrésidence, Madame Laurence Smets, a assumé la présidence durant la période du 4.12 au 11.12. sans augmentation de rémunération.

Les Président et Vice-Président assistent à une multitude de réunions variées et diverses : groupe de travail, réunions préparatoires concernant les dossiers stratégiques, contacts avec les cabinets ministériels, avec d'autres intercommunales, avec bourgmestres, échevins, assistent à des réunions protocolaires etc ... Régulièrement, plusieurs prestations, autre que l'assistance aux réunions des organes de gestion, ont lieu le même jour.

Le président préside en outre les Comités de concertation/négociation. Il entretient des contacts quotidiens avec le Directeur général, assiste aux réunions du Comité de direction, signe de nombreux courriers, contrats, actes authentiques et payements.

L'ensemble de ces éléments, notamment le nombre d'heures consacré par la présidence et la Vice-Présidence à l'intercommunale démontre l'inadaptation d'un système de jeton de présence et justifie la pertinence d'une rémunération.



Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE0200.362.210
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	In BW scrl
Période de reporting	2018

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	29
Comité de rémunération	2
Comité d'Audit[3]	Néant
Comité de secteur #1[4]	N'existe pas
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	N'existe pas

Membres du Conseil d'administration

Fonction[5]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération et des avantages[8]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président Jusqu'au 31/12/2018	Pierre BOUCHER	22.220,88	11 x 2.020,08	Rémunération mandat Président	Néant	85 % (29/34 réunions) (15 % couvert certif médical)
Administrateur À partir du 12/12/2018	Pierre BOUCHER	/	/	/	Néant	0 % (0/2 réunions)
Présidente À partir du 12/12/2018	Anne MASSON	1.279,39	Prorata de 2.020,08 19/30ème	Rémunération mandat Présidente	Néant	100 % (2/2 réunions)
Administratrice et Membre du BE Du 1er juillet au 26/10/2018	Anne MASSON	1.267,62	3 x 209,18 3 x 213,36 (dont 2 pour le BE)	Jetons de présence CA et BE	Néant	100 % (6/6 réunions)
Vice-Présidente Du 1er janvier au 30/6/2018	Anne MASSON	9.090,39	6 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Présidente ➡ 30/6/2018	Néant	90 % (18/20 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 31/12/2018	Laurence SMETS	18.180,72	12 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Président	Néant	77 % (28/36 réunions) (23% cas de force majeure)
Administrateur et membre du BE Du 1er juillet au 31/12/2018	Pierre HUART	2.230,24	4 x 209,18 (dont 1 BE) 7 x 213,30 (dont 4 BE)	Jetons de présence CA et BE	Néant	100 % (11/11 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/6/2018	Pierre HUART	9.090,36	6 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Président ➡ 30/6/2018	Néant	90 % (18/20 réunions)
Administrateur et membre du BE À partir du 1er juillet 2018	Benjamin GOES	2.125,24	4 x 209,18 (dont 1 BE) 6 x 213,36 (dont 3 BE)	Jetons de présence CA et BE	Néant	100 % (11/11 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/6/2018	Benjamin GOES	9.090,36	6 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Président ➡ 30/6/2018	Néant	90 % (18/20 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Jean-Luc ROLAND	1.054,26	3 x 209,18 2 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	100 % (6/6 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/6/2018	Jean-Luc ROLAND	9.090,36	6 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Président ➡ 30/6/2018	Néant	90 % (18/20 réunions)
Administrateur Du 1er juillet au 31/12/2018	Bernard de Traux de Wardin	/	/	/	Néant	16 % (1/6 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/6/2018	Bernard de Traux de Wardin	9.090,36	6 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Président ➡ 30/6/2018	Néant	90 % (18/20 réunions)
Administrateur Du 1er juillet au 31/12/2018	Christian FAYT	1.267,62	3 x 209,18 3 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	100 % (9/9 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/06/2018	Christian FAYT	9.090,36	6 x 1.515,06	Rémunération mandat Vice-Président ➡ 30/6/2018	Néant	75 % (15/20 réunions)

[5] Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.
[7] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.
[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

Fonction[5]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération et des avantages[8]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Du 1er juillet au 31/12/2018	Gérard HANCQ	1.054,26	3 x 209,18 2 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	100 % (6/6 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/6/2018	Gérard HANCQ	9.090,36	6 x 1.515.06	Rémunération mandat Vice-Président ➡ 30/6/2018	Néant	100 % (20/20 réunions)
Administrateur À partir du 12/12/2018	Claude JOSSART	426,72	2 x 213,36	Rémunération mandat Vice Président ➡ 30/6/2018	Néant	100 % (2/2 réunions)
Administrateur Du 1er juillet au 26/10/2018	Claude JOSSART	631,72	2 x 209,18 1 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	80 % (4/5 réunions)
Vice-Président Du 1er janvier au 30/6/2018	Claude JOSSART	9.090,36	6 x 1.515.06	Jetons de présence CA	Néant	90 % (18/20 réunions)
Vice-présidente Du 1er janvier au 30/6/18	Patricia LEBON	9.090,36	6 x 1.515.06	Rémunération mandat Vice Présidente ➡ 30/6/2018	Néant	90 % (18/20 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Philippe BARRAS	1.553,12	3 x 88,5 (74,37 + 14,13 frais de déplacements) 3 x 209,18 3 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	92 % (12/13 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Carl CAMBRON	845,08	2 x 209.18 2 x 213.36	Jetons de présence CA	Néant	38 % (5/13 réunions)
Administrateur et Membre du BE Du 27 juin au 31/12/2018	Michael GOBLET d'Alviella	1.690,16	4 x 209,18 4 x 213,36 (Dont 1 BE)	Jetons de présence CA et BE	Néant	100 % (13/13 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Luc COISMAN	426,78	1 x 88,5 (74,37 + 14,13 frais de déplacements) 1 x 209,18 1 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	30 % (4/13 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Pascal HENRY	1.146,94	1 x 88,5 (74,37 + 14,13 frais de déplacements) 2 x 209,18 3 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	61 % (8/13 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Benoit MALEVE	1.621,62	4 x 88,5 (74,37 + 14,13 frais de déplacements) 3 x 209,18 3 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	92 % (12/13 réunions)
Administratrice Du 1er janvier au 31/12/2018	Nicole THOMAS-SCHLEICH	1.533,12	3 x 88,5 (74,37 + 14,13 frais de déplacements) 3 x 209,18 3 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	69 % (9/13 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Christophe LEJEUNE	1.488,80	2 x 88,5 (74,37 + 14,13 frais de déplacements) 2 x 209,18 4 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	69 % (9/13 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 31/12/2018	Nicolas JANSSEN	213,36	1 x 213.36	Jetons de présence CA	Néant	8 % (1/13 réunions)
Administratrice Du 27 juin au 31/12/2018	Sophie KEYMOLEN	1.271,80	2 x 209,18 4 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	88 % (8/9 réunions)
Administratrice Du 1er janvier au 26/6/2018	Thérèse SNOY	177,00	2 x 88,50 (74,37 + 14,13 frais de déplacements)	Jetons de présence CA	Néant	75 % (3/4 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Serge DENIS	88,50	1 x 88,50 (74,37 + 14,13 frais de déplacements)	Jetons de présence CA	Néant	25 % (1/4 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Alain CUVELIER	0	0		Néant	0 %
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Thierry WYNS	0	0		Néant	0 %
Administratrice Du 1er janvier au 26/6/2018	Evelyne VAN PEE	0	0		Néant	0 %
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Maurice DEHU	354,00	4 x 88,50 (74,37 + 14,13 frais de déplacements)	Jetons de présence CA	Néant	100 % (4/4 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Pascal RIGOT	354,00	4 x 88,50 (74,37 + 14,13 frais de déplacements)	Jetons de présence CA	Néant	100 % (4/4 réunions)

Fonction[5]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[7]	Détail de la rémunération et des avantages[8]	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Axel DEMOL	177,00	2 x 88,50 (74,37 + 14,13 frais de déplacements)	Jetons de présence CA	Néant	50 % (2/4 réunions)
Administrateur Du 1er janvier au 26/6/2018	Philippe DEFALQUE	265,50	4 x 88,50 (74,37 + 14,13 frais de déplacements)	Jetons de présence CA	Néant	100 % (4/4 réunions)
Administratrice À partir du 12/12/2018	Bénédicte DELMEZ	426,72	2 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	100 % (2/2 réunions)
Administrateur À partir du 12/12/2018	Hadelin de BEER	426,72	2 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	100 % (2/2 réunions)
Administrateur À partir du 12/12/2018	Jordan GODFRIAUX	426,72	2 x 213,36	Jetons de présence CA	Néant	100 % (2/2 réunions)
Total général	X	X	X	X	X	X

*NB : **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.***

Titulaires de fonction de direction

Fonction[9]	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute[11]	Détail de la rémunération annuelle brute[12]	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur général	Le Hardy de Beaulieu	161.059	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel)	Wind 4 Wallonia - Président– gratuit Wallonie développement – Adm. - gratuit CITW – Administrateur - gratuit SPGE – Comité d'assainissement - membre - gratuit
Directeur Département Assainissement	LEURIS Pierre	144.668	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel), prime 25 ans d'ancienneté	Aquawal – Administrateur – gratuit
Directeur Département Economique	DEFLANDRE Eddy	114.768	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel)	Néant
Directeur Département Déchets-Valmat	OFFERGELD Etienne	110.589	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel)	Valorem – Président du CA -gratuit Valtris – Administrateur – gratuit Copidec – Adm. et Vice-Présent - gratuit
Directeur adjoint Département Economique	KESSEN Valérie	104.883	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel)	Néant
Directeur adjoint Département Assainissement - STEPS	GOORIS Vincent	102.713	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel), prime 25 ans d'ancienneté	Néant
Directeur Exploitation UVE – Virginal	MAFA Laurent	105.516	Rémunération barémique, pécule de vacance, prime de fin d'année, tickets restaurant (part patronale), assurance groupe (part patronale non commune à l'ensemble du personnel)	BW2E – administrateur - gratuit
Chargé de la transition	GILLIS Alain	160.588	Rémunération barémique, prime de garde, pécule de vacances, prime fin d'année, frais de garde, tickets restaurant (part patronale)	Aquawal : administrateur et Vice-Président – Gratuit
Directeur du Département Eau Potable	RENSON Yves	151.828	Rémunération barémique, prime de garde, pécule de vacances, prime 25 ans, prime fin d'année, frais de garde, tickets restaurant (part patronale)	SWDE : Délégué – non rémunéré
Directeur administratif et financier Département Eau Potable	GAZIAUX Emmanuel	126.718	Rémunération barémique, pécule de vacances, prime fin d'année, tickets restaurant (part patronale)	Observateur au Comité de contrôle de l'eau – 942 € versés intégralement à in BW

Commentaires éventuels :

[9] Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.
[11] Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.
[12] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Annexes au Rapport de Rémunération

Décret du 29 mars 2018 entré en vigueur le 24 mai 2018
L6421-1 du CDLD

Taux de présences aux séances du Collège exécutif - 11 membres :

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018 = 21 prestations.
1 Président, 10 vice-présidents = rémunération.

Noms	9/1	16/1	23/1	30/1	6/2	21/2	27/2	6/3	13/3	20/3	28/3	17/14	25/4	8/5	15/5	23/5	29/5	5/6	12/6	19/6	27/6	% pres.
Pierre Boucher	/	/	X	X	X	X	X	X	X	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	86 %
Laurence Smets	X	X	/	X	/	/	X	/	X	X	X	X	/	X	X	X	X	X	X	/	/	67 %
Jean-Luc Roland	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	/	/	/	X	/	X	X	X	X	81 %
Benjamin Goes	X	X	X	X	/	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	/	86 %
Bernard de Traux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	/	X	/	X	X	X	/	X	X	/	X	81 %
Christian Fayt	/	X	X	X	X	X	X	X	/	X	/	X	X	X	/	X	/	X	/	X	X	71 %
Pierre Huart	X	X	X	X	/	X	X	X	X	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	90,4 %
Gérard Hancq	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	100 %
Claude Jossart	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	/	X	X	X	X	X	X	X	95,2 %
Anne Masson	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	/	X	90,4 %
Patricia Lebon	X	X	X	/	X	X	X	/	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	90,4 %

Période du 1er juillet 2018 au 4 septembre = 5 séances.
Avant approbation de la Tutelle, pour que l'institution puisse continuer à fonctionner.
Bureau exécutif – transitoire => Les dossiers passent TOUS au CA.

Noms	3 juillet	17 juillet	25 juillet	21 août	4 septembre	% présences
Pierre Boucher - Président	X	X	X	X	X	100 %
Laurence Smets - Vice-Présidente	X	X	X	/*	X	80 %

** Absence justifiée : cas de force majeure (art. 6421-1 §1 (MB 97 2018).*

Période du 18 septembre au 24 octobre 2018 = 5 séances – 5 membres du BE
Après approbation de la Tutelle (validation des statuts)
➡ **jeton pour les membres** (en vigueur depuis le nouveau décret – 1er juillet 2018)
Président et Vice-Président = rémunération identique jusqu'au 1er janvier 2019.

Noms	18 septembre	26 septembre	2 octobre	16 octobre	24 octobre	% présences
Pierre Boucher - Président	X	X	X	X	X	100 %
Laurence Smets - Vice-Présidente	X	X	X	X	X	100 %
Benjamin Goes	X	X	X	X	X	100 %
Pierre Huart	X	X	X	X	X	100 %
Anne Masson	X	X	X	X	X	100 %

A partir du 24 octobre 2018 = 5 séances

4 membres sur 5 : un membre provincial non élu ➡ ne peut plus siéger

Période du 6 novembre au 11 décembre 2018

À partir du 3 décembre : installation des conseils communaux : 1 membre non élu ➡ 3 membres au BE sur 5.

5 séances

Noms	6 novembre	20 novembre	28 novembre	4 décembre	11 décembre	% présences
Pierre Boucher - Président	X	X	/*	Non élu	Non élu	66 %/3 réunions
Laurence Smets - Vice-Présidente	X	X	X	X	X	100 %
Benjamin Goes	X	X	X	X	X	100 %
Pierre Huart	X	X	X	X	X	100 %

** Absence couverte par certificat médical.*

Période du 19 décembre 2018 au 31 décembre 2018

Le CA du 12 décembre 2018 pourvoit aux remplacements des membres sortants (non élus)

1 séance

Noms	19 décembre	% présences
Anne Masson - Présidente	X	100 %
Laurence Smets - Vice-Présidente	X	100 %
Benjamin Goes	X	100 %
Pierre Huart	X	100 %
Michael Goblet d'Alviella	X	100 %

Comité de rémunération en 2018

2 séances :

Le 28 mars 2018
Le 23 mai 2018

Les membres du Comité de rémunération sont, pour cette période :

- Pierre Boucher - Président
- Laurence Smets – 1ère Vice-Présidente Provinciale
- Gérard Hancq – Vice-Président
- Benjamin Goes – Vice-Président
- Pierre Huart – Vice-Président

Secrétaire :

le Directeur général – Baudouin le Hardy de Beaulieu

Taux de présences aux séances – avant nouveau décret

Noms	28 mars	23 mai	% présences
Pierre Boucher	X	X	100 %
Laurence Smets	X	X	100 %
Gérard Hancq	X	X	100 %
Benjamin Goes	X	X	100 %
Pierre Huart	X	X	100 %

A partir du 1er juillet 2018

Section 5 - Article 13

« § 1. Le Conseil d'administration constitue en son sein un comité de rémunération, composé au maximum de cinq administrateurs désignés parmi les représentants des communes, de la province ou C.P.A.S. associés, à la représentation proportionnelle, de l'ensemble des conseils des communes, de la province associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, à l'exception des administrateurs membres du bureau exécutif.

§ 2. Le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le conseil d'administration, des recommandations à l'assemblée générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence. »

Ce rapport est transmis au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.
Le président du comité de rémunération est désigné par les membres de ce comité.

Le CA du 27 juin 2018 a désigné les membres du nouveau Comité de rémunération :

Bernard de Traux de Wardin (*)
Gérard Hancq (*)
Claude Jossart (*)
Philippe Barras
Christian Fayt

(*) plus élus à partir du 3 décembre 2018.

Une réunion informelle s'est tenue le 26 septembre 2018 sur les nouvelles missions de cet organe de gestion.

* Suite aux élections du 14 octobre 2018 - 3 membres du Comité de rémunération ne sont plus élus.

- Impossibilité de tenir des réunions
- 2 membres non élus au niveau communal (3 décembre - installations des conseils communaux)
- 1 membre non élu au niveau provincial (27 octobre – installation du conseil provincial)

Le CA du 12 décembre 2018 a pourvu aux remplacements des postes vacants :

Jordan Godfriaux – Président (*)
Philippe Barras
Christian Fayt
Claude Jossart (*)
Luc Coisman (*)

(*) plus élus à partir du 3 décembre 2018.

- Impossibilité de tenir des réunions

Comité d'Audit (depuis le 1er juillet 2018 – selon décret)

Section 6 – art. 13 bis des statuts

« § 1. Chaque intercommunale constitue un comité d'audit au sein du conseil d'administration.

§ 2. Le Comité d'audit est composé de membres du CA qui ne sont pas membres du Bureau exécutif. Le maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à 25% du nombre de membres du CA. (soit pour l'intercommunale : 25 membres du CA. 25% = 5 membres)
Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le titulaire de la fonction dirigeante locale au sein de l'intercommunale est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative. »

Le CA du 27 juin 2018 a désigné les membres du nouveau Comité de rémunération :

Membres du Comité d'audit :

Bernard de Traux de Wardin (*)
Christophe Lejeune
Claude Jossart (**)
Philippe Barras
Christian Fayt

(*) plus élu à partir du 3 décembre 2018

(**) plus élu à partir du 27 octobre (Province)

Réunion informelle pour présenter les nouvelles missions de cet organe de gestion.

Suite aux élections du 14 octobre 2018 - 2 membres du Comité d'audit ne sont plus élus.

- Impossibilité d'organiser des réunions
- 1 membre : plus élu au niveau communal (le 3 décembre 2018 date des installations des conseils communaux)
- 1 membre : plus élu au niveau provincial (26 octobre 2018 date de l'installation du nouveau conseil provincial)

Le CA du 12 décembre 2018 a pourvu aux remplacements des postes vacants :

Claude Jossart – Président (*)
Philippe Barras
Christophe Lejeune
Christian Fayt
Jordan Godfriaux (*)

(*) Plus élus à partir du 3 décembre 2018

Conseil d'Administration 2018

De janvier 2018 au 27 juin 2018 :

Le conseil d'administration était composé de 30 administrateurs : 25 communaux et 5 provinciaux.

Communes	Noms	21 février	28 mars	25 avril	23 mai	% présence individuelle
Beauvechain	Benjamin Goes	/	X	X	X	75 %
Braine l'Alleud	Thérèse Snoy	/	X	X	/	50 %
Chaumont-Gistoux	Philippe Barras	/	X	X	X	75 %
Chaumont-Gistoux	Serge Denis	/	X	/	/	25 %
Court-St-Etienne	Alain Cuvelier	/	/	/	/	0 %
Grez-Doiceau	Luc Coisman	/	X	X	/	50 %
Ittre	Thierry Wyns	/	/	/	/	0 %
Ittre	Pascal Henry	X	/	/	/	25 %
Ittre	Christian Fayt	X	/	X	/	50 %
Incourt	Benoit Maleve	X	X	X	X	100 %
Jodoigne	Eddy Corbisier	/	/	/	/	0 %
Jodoigne	Bernard de Traux de Wardin	/	/	/	/	0 %
Nivelles	Evelyne Van Pee	/	/	/	/	0 %
Nivelles	Pierre Huart	X	X	X	X	100 %
Nivelles	Maurice Dehu	X	X	X	X	100 %
Nivelles	Pascal Rigot	X	X	X	X	100 %
Ottignies LLN	Jean-Luc Roland	X	X	/	X	80 %
Perwez	Carl Cambron	/	/	/	/	0 %
Rebecq	Axel Demol	/	X	/	X	50 %
Rixensart	Patricia Lebon	X	X	X	X	100 %
Walhain	N. Thomas-Schleich	/	X	X	X	75 %
Waterloo	Gérard Hancq	X	X	X	X	100 %
Wavre	Christophe Lejeune	X	X	/	/	50 %
Wavre	Pierre Boucher	X	X	X	/	75 %
Wavre	Philippe Defalque	X	X	X	X	100 %
PROVINCE	Claude Jossart	X	X	X	X	100 %
PROVINCE	Nicolas Janssen	/	/	/	/	0 %
PROVINCE	Laurence Smets	/	X	/	X	50 %
PROVINCE	Anne Masson	X	X	X	X	100 %

Modification du nombre d'administrateurs – suivant Décret – à partir du 1er juillet 2018

A partir du 1er juillet 2018 : le nombre d'administrateurs pour le CA :

- Pour le secteur « Communes » : 16 administrateurs
- Pour le secteur « Province » : 4 administrateurs

Période du 27 juin 2018 au 28 novembre 2018

Province : Installation du conseil provincial le vendredi 27 octobre : Ce qui signifie que les personnes non élues ne peuvent plus siéger.

Communes	Noms	27 juin	25 juillet	29 août	26 sept.	24 oct.	28 nov.	% présence
Beauvechain	Benjamin Goes	/	/	X	X	X	X	66 %
Chaumont-Gistoux	Philippe Barras	X	X	X	X	X	X	100 %
Court-St-Etienne	Michael Goblet	X	X	X	X	X	X	100 %
Grez-Doiceau	Luc Coisman	/	/	/	X	X	/	33 %
Ittre	Pascal Henry	X	/	X	/	X	X	66 %
Ittre	Christian Fayt	X	X	X	X	X	X	100 %
Incourt	Benoit Maleve	/	X	X	X	X	X	83 %
Jodoigne	Bernard de Traux de Wardin	/	X	X	X	X	X	16 %
Nivelles	Pierre Huart	X	X	X	X	X	X	100 %
Ottignies-LLN	Jean-Luc Roland	X	X	X	X	X	X	100 %
Perwez	Carl Cambron	X	/	X	X	X	/	66 %
Walhain	Laurence Smets	/	X	X	X	X	X	83 %
Walhain	Nicole Thomas-Schleich	/	X	X	X	X	X	83 %
Waterloo	Gérard Hancq	X	X	X	X	X	X	100 %
Wavre	Christophe Lejeune	X	/	X	/	X	X	66 %
Wavre	Pierre Boucher	X	X	X	X	X	/	83 %
PROVINCE	Claude Jossart*	X	X	X	/	X	**Plus élu**	80 %
PROVINCE	Nicolas Janssen	/	/	/	/	/	X	16 %
PROVINCE	Anne Masson*	X	X	X	X	X	**Plus élue**	100 %
PROVINCE	Sophie Keymolen	X	X	X	/	X	X	83 %

** Les deux candidats qui ne sont plus élus – le pourcentage a été fait sur 5 CA au lieu de 6 CA.*

Le 3 décembre 2018 – installation des conseils communaux.

- 12 élus communaux restent
- 2 élus provinciaux restent.

Soit : 14/20 administrateurs.

➡ **Le CA du 12 décembre décide de pourvoir aux remplacements**

CA du 12 décembre 2018 – 1ère partie – vote sur les nouveaux administrateurs

Communes	Noms	12 décembre 1ère partie	% présence individuelle
Beauvechain	Benjamin Goes	X	100 %
Chaumont-Gistoux	Philippe Barras	X	100 %
Court-St-Etienne	Michael Goblet	X	100 %
Grez-Doiceau	Luc Coisman	/	0 %
Ittre	Pascal Henry	X	100 %
Ittre	Christian Fayt	X	100 %
Incourt	Benoit Maleve	X	100 %
Nivelles	Pierre Huart	X	100 %
Perwez	Carl Cambron	/	0 %
Walhain	Laurence Smets	X	100 %
Walhain	Nicole Thomas-Schleich	/	0 %
Wavre	Christophe Lejeune	X	100 %
PROVINCE	Nicolas Janssen	/	0 %
PROVINCE	Sophie Keymolen	X	100 %

Section 3 – art. 11 des statuts :

« *dans tous les cas où un siège est vacant, le Conseil d'administration peut, en vertu du principe général de continuité de la gestion, pourvoir à la vacance jusqu'à l'Assemblée générale suivante, sur présentation d'un ou plusieurs candidats, par le groupe d'associés concernés…* »

Communes	Noms	12 décembre 2ème partie	19 décembre	% présence individuelle
Beauvechain	Benjamin Goes	X	/	50 %
Chastre	Claude JOSSART	X	X	100 %
Chaumont-Gistoux	Philippe Barras	X	X	100 %
Court-St-Etienne	Michael Goblet	X	X	100 %
Grez-Doiceau	Luc Coisman	/	/	0 %
Ittre	Pascal Henry	X	X	100 %
Ittre	Christian Fayt	X	X	100 %
Incourt	Benoit Maleve	X	X	100 %
Jodoigne	Bénédicte Delmez	X	X	100 %
Ottignies-LLN	Hadelin De Beer	X	X	100 %
Perwez	Carl Cambron	/	X	50 %
Perwez	Jordan Godfriaux	X	X	100 %
Walhain	Laurence Smets	X	X	100 %
Walhain	Nicole Thomas-Schleich	/	X	50 %
Wavre	Anne Masson	X	X	100 %
Wavre	Christophe Lejeune	X	X	100 %
PROVINCE	Nicolas Janssen	/	/	0 %
PROVINCE	Sophie Keymolen	X	X	100 %
PROVINCE	Pierre Huart	X	X	100 %
PROVINCE	Pierre Boucher	/	/	0 %

Rapport Financier

Rapport Financier

1. Bilan après répartition

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	**6.1**	**20**		
ACTIFS IMMOBILISÉS		**21/28**	**351.666.337,35**	**217.797.771,90**
Immobilisations incorporelles	**6.2**	**21**	**1.907.971,28**	**97.950,70**
Immobilisations corporelles	**6.3**	**22/27**	**336.098.288,49**	**207.853.173,94**
Terrains et constructions		22	68.861.761,20	58.087.445,73
Installations, machines et outillage		23	100.983.597,21	14.198.212,34
Mobilier et matériel roulant		24	1.836.291,37	1.379.715,12
Location-financement et droits similaires		25	161.416.174,33	133.045.680,55
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.000.464,38	1.142.120,20
Immobilisations financières	**6.4/6.5.1**	**28**	**13.660.077,58**	**9.846.647,26**
Entreprises liées	6.15	280/1	6.000,00	6.000,00
Participations		280	6.000,00	6.000,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	86.029,00	
Participations		282	86.029,00	
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	13.568.048,58	9.840.647,26
Actions et parts		284	13.562.296,95	9.836.590,63
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	5.751,63	4.056,63
ACTIFS CIRCULANTS		**29/58**	**158.717.354,66**	**104.489.985,09**
Créances à plus d'un an		**29**	**20.816.842,41**	**12.425.142,33**
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	20.816.842,41	12.425.142,33
Stocks et commandes en cours d'exécution		**3**	**44.627.109,92**	**40.740.291,61**
Stocks		30/36	44.627.109,92	40.740.291,61
Approvisionnements		30/31	1.021.028,05	258.323,86
En-cours de fabrication		32	27.802,00	
Produits finis		33		
Marchandises		34	290.560,51	246.961,10
Immeubles destinés à la vente		35	43.287.719,36	40.235.006,65
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		**40/41**	**50.299.003,68**	**21.683.901,12**
Créances commerciales		40	39.687.510,49	15.285.737,29
Autres créances		41	10.611.493,19	6.398.163,83
Placements de trésorerie	**6.5.1/6.6**	**50/53**	**2.903.815,05**	**11.066,94**
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	2.903.815,05	11.066,94
Valeurs disponibles		**54/58**	**18.998.724,76**	**13.911.744,39**
Comptes de régularisation	**6.6**	**490/1**	**21.071.858,84**	**15.717.838,70**
TOTAL DE L'ACTIF		**20/58**	**510.383.692,01**	**322.287.756,99**

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
CAPITAUX PROPRES		**10/15**	**171.961.430,09**	**91.907.105,37**
Capital	**6.7.1**	**10**	**54.802.620,73**	**9.822.328,27**
Capital souscrit		100	76.754.385,08	32.282.451,93
Capital non appelé [4]		101	21.951.764,35	22.460.123,66
Primes d'émission		**11**		
Plus-values de réévaluation		**12**		
Réserves		**13**	**78.609.438,40**	**48.106.245,19**
Réserve légale		130	4.383.688,39	3.228.245,19
Réserves indisponibles		131	3.452.387,99	495.000,00
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	3.452.387,99	495.000,00
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	70.773.362,02	44.383.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		**14**	**3.414.642,49**	**11.249.645,02**
Subsides en capital		**15**	**35.134.728,47**	**22.728.886,89**
Avance aux associés sur répartition de l'actif net [5]		**19**		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		**16**	**1.061.567,91**	**1.201.211,43**
Provisions pour risques et charges		**160/5**	**1.061.567,91**	**1.201.211,43**
Pensions et obligations similaires		160	0,10	0,10
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	1.061.567,81	953.317,81
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		247.893,52
Impôts différés		**168**		
DETTES		**17/49**	**337.360.694,01**	**229.179.440,19**
Dettes à plus d'un an	**6.9**	**17**	**241.360.278,97**	**189.271.192,40**
Dettes financières		170/4	239.983.399,40	187.894.312,83
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	172.458.758,07	142.764.442,27
Etablissements de crédit		173	67.524.641,33	45.129.870,56
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.376.879,57	1.376.879,57
Dettes à un an au plus	**6.9**	**42/48**	**86.607.592,59**	**37.367.838,50**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	12.884.188,59	11.146.237,95
Dettes financières		43	15.051.408,65	
Etablissements de crédit		430/8	15.051.408,65	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	44.716.416,01	14.820.542,81
Fournisseurs		440/4	44.716.416,01	14.820.542,81
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	7.200,00	81.192,67
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	5.303.412,19	4.040.676,00
Impôts		450/3	1.184.914,68	1.118.604,10
Rémunérations et charges sociales		454/9	4.118.497,51	2.922.071,90
Autres dettes		47/48	8.644.967,15	7.279.189,07
Comptes de régularisation	**6.9**	**492/3**	**9.392.822,45**	**2.540.409,29**
TOTAL DU PASSIF		**10/49**	**510.383.692,01**	**322.287.756,99**

[4] Montant venant en déduction du capital souscrit.

[5] Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

2. Compte de résultats

	Ann.	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
Ventes et prestations		**70/76A**	**149.009.973,16**	**81.225.712,50**
Chiffre d'affaires	6.10	70	100.570.616,68	50.090.910,73
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : (augmentation + réduction -) (+)/(-)		71	12.224.571,15	4.385.208,44
Production immobilisée		72	5.501.054,99	
Autres produits d'exploitation	6.10	74	30.302.619,03	26.219.332,44
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	411.111,31	530.260,89
Coût des ventes et des prestations		**60/66A**	**137.589.153,86**	**74.331.630,29**
Approvisionnements et marchandises		60	24.901.461,79	10.334.507,40
Achats		600/8	24.830.532,52	10.282.009,55
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	70.929,27	52.497,85
Services et biens divers		61	61.582.459,77	31.876.962,67
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.10	62	27.978.422,19	18.066.829,74
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	23.225.169,32	15.274.376,79
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes encours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	66.050,36	-15.507,32
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-3.620.447,74	-2.963.580,12
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	3.141.326,66	1.619.849,95
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	314.711,51	138.191,18
Bénéfice (Perte) d'exploitation		**9901**	**11.420.819,30**	**6.894.082,21**
Produits financiers		**75/76B**	**6.785.594,15**	**4.140.587,41**
Produits financiers récurrents		75	6.785.594,15	4.140.587,41
Produits des immobilisations financières		750	20.264,10	13.343,69
Produits des actifs circulants		751	37.675,01	3.391,58
Autres produits financiers	6.11	752/9	6.727.655,04	4.123.852,14
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	**6.11**	**65/66B**	**10.940.199,57**	**8.848.890,54**
Charges financières récurrentes		65	10.940.199,57	8.848.890,54
Charges des dettes		650	10.589.534,42	8.690.216,65
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	93.163,74	
Autres charges financières		652/9	257.501,41	158.673,89
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		**9903**	**7.266.213,88**	**2.185.779,08**
Prélèvements sur les impôts différés		**780**		
Transfert aux impôts différés		**680**		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		**67/77**	**628.719,93**	**717.501,00**
Impôts		670/3	628.719,93	717.501,00
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		**9904**	**6.637.493,95**	**1.468.278,08**
Prélèvements sur les réserves immunisées		**789**	**495.000,00**	
Transfert aux réserves immunisées		**689**		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		**9905**	**7.132.493,95**	**1.468.278,08**

3. Affectations et prélèvements

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	**9906**	**18.382.138,97**	**12.480.732,02**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	7.132.493,95	1.468.278,08
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.249.645,02	11.012.453,94
Prélèvements sur les capitaux propres		**791/2**		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		**691/2**	**14.967.496,48**	**1.231.087,00**
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	356.624,70	236.087,00
aux autres réserves		6921	14.610.871,78	995.000,00
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	**(14)**	**3.414.642,49**	**11.249.645,02**
Intervention d'associés dans la perte		**794**		
Bénéfice à distribuer		**694/7**		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

4. État des immobilisations incorporelles

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8051P**		**7.302,40**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021	854.344,35	
Cessions et désaffectations		8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8051**	**861.646,75**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8121P**		**3.105,01**
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	28.218,86	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091	736.093,08	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8121**	**767.416,95**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**81311**	**94.229,80**	

4. État des immobilisations incorporelles

	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8052P**		**533.658,85**
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.552.409,24	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8052**	**2.086.068,09**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8122P**		**439.905,54**
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	209.392,09	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092	1.145.499,05	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8122**	**1.794.796,68**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**211**	**291.271,41**	

	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8032P**		
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	4.782.022,83	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8053**	**4.782.022,83**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8123P**		
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	233.804,64	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093	3.025.748,12	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8123**	**3.259.552,76**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**212**	**1.522.470,07**	

5. État des immobilisations corporelles

	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8191P**		**163.713.947,45**
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	25.506.643,51	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8191**	**189.220.590,96**	
Plus-values au terme de l'exercice	**8251P**		
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	**8251**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8321P**		**105.626.501,72**
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	5.091.104,88	
Repris	8281		
Acquises de tiers	8291	9.641.223,16	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8301		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8321**	**120.358.829,76**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**(22)**	**68.861.761,20**	

5. État des immobilisations corporelles

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8192P**		**53.579.020,66**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	160.987.697,35	
Cessions et désaffectations		8172	380,33	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182	109.858,88	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8192**	**214.676.196,56**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8252P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice		**8252**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8322P**		**39.380.808,32**
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	7.744.795,27	
Repris		8282		
Acquises de tiers		8292	66.566.995,76	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8322**	**113.692.599,35**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(23)**	**100.983.597,21**	

5. État des immobilisations corporelles

	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8193P**		**6.898.715,92**
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.682.248,91	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	52.413,07	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8193**	**9.528.551,76**	
Plus-values au terme de l'exercice	**8253P**		
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	**8253**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8323P**		**5.519.000,80**
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	689.383,42	
Repris	8283		
Acquises de tiers	8293	1.483.876,17	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8323**	**7.692.260,39**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**(24)**	**1.836.291,37**	

5. État des immobilisations corporelles

	Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8194P**		**185.478.527,49**
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	37.606.219,50	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**8194**	**223.084.746,99**	
Plus-values au terme de l'exercice	**8254P**		
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	**8254**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8324P**		**52.432.846,94**
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	9.228.469,31	
Repris	8284		
Acquises de tiers	8294	7.256,41	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8324**	**61.668.572,66**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**(25)**	**161.416.174,33**	
Dont :			
Terrains et constructions	**250**	**161.175.548,90**	
Installations, machines et outillage	**251**		
Mobilier et matériel roulant	**252**	**240.625,43**	

5. État des immobilisations corporelles

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8196P**		**1.142.120,20**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8166	1.968.203,06	
Cessions et désaffectations		8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8186	-109.858,88	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8196**	**3.000.464,38**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8256P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8216		
Acquises de tiers		8226		
Annulées		8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice		**8256**		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8326P**		
Mutations de l'exercice				
Actés		8276		
Repris		8286		
Acquis de tiers		8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		**8326**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(27)**	**3.000.464,38**	

6. État des immobilisations financières

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391P**		**6.000,00**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8391**	**6.000,00**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8451P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		**8451**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8501		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8521**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551P**		
Mutations de l'exercice		**8541**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8551**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(280)**	**6.000,00**	
ENTREPRISES LIÉES – Créances				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**281P**		
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Différences de change	(+)/(-)	8621		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(281)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'ECERCICE		**8651**		

6. État des immobilisations financières

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8392P**		
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	86.029,00	
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8392**	**86.029,00**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8452P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		**8452**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8522P**		
Mutations de l'exercice		**8472**		
Actées		8472		
Reprises		8472		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8522**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8552P**		
Mutations de l'exercice		**8542**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8552**		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(282)**	**86.029,00**	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**283P**		
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(283)**		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'ECERCICE		**8652**		

6. État des immobilisations financières

		Codes	Exercice 2018	Exercice précédent 2017
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8393P**		**28.206.118,65**
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363	3.725.706,32	
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		**8393**	**31.931.824,97**	
Plus-values au terme de l'exercice		**8453P**		
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		**8453**		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8523P**		
Mutations de l'exercice		**8473**		
Actées		8473		
Reprises		8473		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8503		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		**8523**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8553P**		**18.369.528,02**
Mutations de l'exercice		**8543**		
Montants non appelés au terme de l'exercice		**8553**	**18.369.528,02**	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(284)**	**13.562.296,95**	
AUTRES ENTREPRISES – Créances				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**285/8P**		**4.056,63**
Mutations de l'exercice				
Additions		8583	350,00	
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633	1.345,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		**(285/8)**	**5.751,63**	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'ECERCICE		**8653**		

7. Information relative aux participations

Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code divise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
Wind4Wallonia SCRL Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles 1 Belgique 0553.486.057	Nominatives	11.454	7,20	0,00	31/12/2017	EUR	3.335.186	-140.852
COPIDEC SCRL Rue de la Lache 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	Nominatives	50	14,28	0,00	31/12/2017	EUR	35.210	243

8. Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	**51**		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	**52**	**1.260.339,20**	
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	**53**	**11.069,11**	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	**8326P**		
Mutations de l'exercice			
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	11.069,11	
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	**8689**	**1.632.406,74**	11.066,94

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
CHARGES À REPORTER	202.187,31
PRODUITS ACQUIS	18.874.129,23
PRODUITS ACQUIS DTS DE SUPERFICIE	1.857.324,90

9. État du capital et structure de l'actionnariat

ÉTAT DU CAPITAL	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P		32.282.451,93
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	76.754.385,08	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Capital souscrit ex-IECBW		44.471.933,00	41.622
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Secteur communal		34.611.940,41	31.219.424
Secteur provincial		519.956,67	4.195
EX-IECBW		41.622.488,00	41.622
Actions nominatives	8702		
Actions dématérialisées	8703		

	Codes	Montants	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	21.951.764,35	
Capital appelé, non versé	8712		
Actionnaires redevables de libération			
Secteur communal		21.561.796,85	
Secteur provincial		389.967,50	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	87	
Capital autorisé non souscrit	**8751**	

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

10. État des dettes et comptes de régularisation du passif

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	Codes	Exercice
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	12.884.188,59
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	7.074.668,17
Etablissements de crédit	8841	5.163.294,10
Autres emprunts	8851	646.226,32
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	**(42)**	**12.884.188,59**
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	55.387.926,21
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	27.560.742,14
Etablissements de crédit	8842	27.827.184,07
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	**8912**	**55.387.926,21**
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	184.595.473,19
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	144.898.015,93
Etablissements de crédit	8843	39.697.457,26
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres emprunts	8903	1.376.879,57
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	**8932**	**185.972.352,76**

10. État des dettes et comptes de régularisation du passif

DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*	Codes	Exercice
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	7.126.479,14
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	7.126.479,14
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	**9061**	**7.126.479,14**
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8813	
Emprunts subordonnés	8823	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	**9062**	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	Codes	Exercice
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	227.653,16
Dettes fiscales estimées	450	628.583,49
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	1.698.325,76
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.563.935,10

COMPTES DE RÉGULARISATION	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
493 PRODUITS A REPORTER	3.263.318,10
492 CHARGES A IMPUTER	5.493.819,76
492/3 AUTRES	635.684,59

11. Résultats d'exploitation

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	3.784.874,99	4.458.269,52
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	459	322
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	444,7	313,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	814.516	616.813
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	19.288.853,41	12.528.787,96
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	5.499.746,86	3.332.037,00
Primes patronales pour assurances extralégales	622	497.087,74	455.541,77
Autres frais de personnel	623	2.692.734,18	1.750.463,01
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires (+)/(-)			
Dotations (utilisations et reprises)	635	5,87	
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		97.471,36
Reprises	9111	36.839,60	169.328,95
Sur créances commerciales			
Actées	9112	132.702,53	56.851,47
Reprises	9113	29.812,57	501,20
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	5,87	953.317,81
Utilisations et reprises	9116	3.620.453,61	3.916.897,93
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.863.796,46	1.619.849,95
Autres	641/8	1.277.530,20	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	19	16
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	18,8	16,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	37.070	31.224
Frais pour l'entreprise	617	1.044.553,48	843.126,76

12. Résultats financiers

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	5.741.985,67	3.965.130,14
Subsides en intérêts	9126	245.233,24	153.954,49
Ventilation des autres produits financiers			
Divers		3.722,11	967,50
Produits des immobilisations financières		15.228,04	3.800,01
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	**6501**		
Intérêts portés à l'actif	**6503**		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	93.163,74	
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653	245.233,24	153.954,49
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560	1.966,90	1.017,75
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Agios et frais divers		1.966,90	1.017,75
Différence de change/ Différence caisse banque		3.732,38	1.122,09
Divers/Différence paiement clients fournisseurs		389,70	659,23
Interêts de retard dus aux fournisseurs		3.367,38	1.920,33

13. Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	411.111,31	530.260,89
Produits d'exploitation non récurrents	**(76A)**	**411.111,31**	**530.260,89**
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	181,94	
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	46.009,91	42.529,08
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	364.919,46	487.731,81
Produits financiers non récurrents	**(76B)**		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	314.711,51	138.191,18
Charges d'exploitation non récurrentes	**(66A)**	**314.711,51**	**138.191,18**
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	314.711,51	138.191,18
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	**(66B)**		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels : dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

14. Impôts et taxes

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	**9134**	**628.719,93**
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	628.719,93
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	**9138**	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS	Codes	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À l'entreprise (déductibles)	9145	15.184.199,88	8.159.440,51
Par l'entreprise	9146	17.455.763,29	10.937.730,16
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	3.104.066,15	3.156.256,12
Précompte mobilier	9148		

15. Droits et engagements hors bilan

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	**9149**	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
Engagements d'acquisitions		57.263.140,00
Option d'achat leasing		11.111.470,30
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

15. Droits et engagements hors bilan

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS	Exercice
Description succincte	
Mesures prises pour en couvrir la charge	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME	Codes	Exercice
Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE (non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats)	Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT	Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN	Exercice
À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société	

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)	Exercice

16. Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	**(280/1)**	**6.000,00**	**6.000,00**
Participations	(280)	6.000,00	6.000,00
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	**9291**		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	**9321**		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	**9351**		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	**9401**		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

16. Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	**9253**		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	**9293**		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	**9353**		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Garanties personnelles et réelles	**9403**		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	**9252**	**86.029,00**	
Participations	9262	86.029,00	
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	**9292**		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	**9352**		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	

17. Relations financières avec

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	**9500**	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Créances sur les personnes précitées	**9501**	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	**9502**	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	123.729,90
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	**9505**	**18.000,00**
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

18. Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable ? (article 110 du Code des sociétés)

(L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *)

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

19. Règles d'évaluation

Tous les départements excepté le département eau potable

1. Eléments de l'actif

Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. En principe, les éléments de l'Actif seront évalués à leur prix d'acquisition au bilan pour cette même valeur, déduction faite de :

a) pour les frais d'établissements et les valeurs immobilisées, à l'exception des immobilisations financières, des amortissements.

b) pour les immobilisations financières et les éléments de l'actif circulant, des provisions pour réduction de valeur.

Le prix d'acquisition comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport (non limitatif).

Le prix d'apport correspond à la valeur conventionnelle des apports mais ne comprend pas les impôts et les frais relatifs aux apports.

Le prix de revient s'obtient en ajoutant aux prix d'acquisition des matières premières, les matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication DIRECTEMENT IMPUTABLE aux produits considérés, ainsi LA QUOTE-PART DES COUTS DE PRODUCTION qui ne sont qu'indirectement imputables aux produits (full costing). Le prix de revient sera déterminé en pratique par une comptabilité analytique d'exploitation tenue distinctement par le service comptabilité.

2. Amortissements

Par amortissements ont entend les montant pris en charge par le compte de résultats, relatifs aux frais d'établissements et aux immobilisations incorporelles et corporelles d'ont l'utilisation est limitée dans le temps en vue de répartir des frais et coûts d'acquisition sur leur durée d'utilisation probable.

Les amortissements seront constitués systématiquement sur base des taux qui suivent et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

Immeuble administratif : 30 ans.
Immeuble destiné à être cédé (y compris location-vente) : sur la durée totale du contrat soit 100%:n (n=le nombre d'années prévu pour l'acquisition au contrat)
Immeuble destiné à la location : 5% (20 ans) après 3 ans de location.

Chantier de broyage d'immondices :
Infrastructure: 20% (5 ans)
Matériel de broyage : 20% (5 ans)
Outillage : 20% (5 ans)
Mobilier : 20% (5 ans)
sauf chantier peu utilisé : ex: Jauche : 6,66% (15ans)

Parcs à conteneurs :
décision du CE du 14/02/1994 pour exercice 1995 :
Bâtiment en dur: 5% (20ans)
Infrastructure lourdes: 5% (20ans)
Préfabriqué: 10% (10ans)
Infrastructure légères: 10% (10ans)
Outillage: 20% (5ans)
Mobilier: 20% (5ans)
Matériel roulant motorisé: 20% (5ans)
Engins motorisés subventionnés (compost): 7 ans (cfr arrêté subside)
Matériel roulant autre: 12,5% (8ans)

Usine d'incinération d'immondices :
Génie civil et partie électromécanique: 40% de la valeur d'acquisition en 20 ans. (ancien)
Matériel roulant: 20% (5 ans)
Outillage: 20% (5 ans)
Pièces de rechange: 10% (10 ans)
Mobilier: 10% (10 ans)
Génie civil: 100% (1 an) - 5% (20 ans)
Electromécanique: 100% (1 an) - 6,66% (15 ans)

Crématorium :
Bâtiments - Abords: 3,33% (30 ans)
Four: 6,66 (15 ans)
Mobilier : 10% (10 ans)
Outillage divers: 20% (5 ans)
Véhicule: 20% (5 ans)
Logiciel: 33,33% (3 ans)

Centre de tri :
Génie civil : 5% (20 ans)
Electromécanique: 6 ;66% (15 ans)
Engin de Génie civil : 14,28% (7 ans)
Matériel roulant: 20% (5 ans)
Mobilier: 10% (10 ans)
Outillage divers: 20% (5 ans)
Logiciel / informatique: 33,33% (3 ans)

Service Culturel :
Matériel de + 123,95EUR: 20% (5ans)
Matériel de - 123,95EUR: 100% (1an)
Frais d'études non suivies de réalisation : 100% (1an)

Frais de premier établissement : 20% (5ans) à partir de la mise en exploitation.

Décision du Collège Exécutif du 23/02/2010

Adaptation des règles d'évaluation pour les engins motorisés faisant l'objet de subvention;
Le Collège Exécutif décide de prolonger la durée de l'amortissement de 5 ans à 7 ans.

Décision du Collège Exécutif du 07/10/2009

Intégration dans les règles d'évaluation du principe d'amortissement du subside en capital sur les bâtiments loués, transférés en investissements et détenus depuis plus de 10 ans.
L'amortissement du subside en capital est comptabilisé à la onzième année au cours de laquelle l'IBW est toujours propriétaire du bâtiment.
La comptabilisation du subside se fait alors, au même rythme que le bâtiment auquel il se rapporte (application de l'avis de la C.N.C. n° 125) avec prise en résultat en une fois, de la part de subside proportionnelle à la partie déjà amortie (bâtiment) au cours des années antérieures (10 ans).

Décision du Collège Exécutif du 04/11/2008

Le Collège Exécutif décide d'amortir les stations d'épurations données en leasing à la SPGE sur 20 ans ou sur 25 ans, suivant le contrat

Décision du Collège Exécutif du 16/04/2002.

Le Collège Exécutif décide d'amortir le mobilier non subventionné en 5 ans et le matériel informatique non subventionné en 3 ans.

Décision du collège de gérance du 21/10/1980:
Les subsides en capital reçus pour financer les travaux de l'I.B.W. en matières d'assainissement doivent être amortis à concurrence des réductions de valeur qu'il y aurait lieu d'acter suite à la constatation d'une dépréciation des installations construites grâce à ces subsides.

Décision du Comité Permanent du 6/2/1986.
Le plan d'amortissement normal des installations et des subsides relatifs à l'assainissement a été arrêté, le taux d'amortissement est fixé à 5% l'an.

Décision du Collège Exécutif du 18/01/2000

A dater de l'exercice 1999, les investissements de Virginal en génie civil seront amortis en 20 ans sur 100% de la valeur d'acquisition et ceux en électromécanique en 15 ans sur 100% de la valeur d'acquisition.

Décision du Collège Exécutif du 08/12/1998.

Le Collège exécutif décide d'appliquer un amortissement de 5% sur la valeur brute des bâtiments loués depuis plus de 3 ans.

3. Réductions de valeurs

Il s'agit de moins-values constatées sur les éléments d'actif non amortissables (tels terrains et fonds de commerce) ou de dépréciations exceptionnelles subies par les immobilisations amortissables.
Le Comité Permanent examinera chaque cas et prendra une décision spécifique qui sera actée au livre des inventaires et à l'annexe des comptes annuels.
Il s'agit notamment de l'imputation des subsides obtenus sur stock (voir un point de l'annexe ci-avant).
Par sa circulaire n° G122.212 EC du 20/01/1986, le Ministre de la Région Wallonne a décidé que lorsque le coût réel d'un stock d'immeuble destinés à la vente atteint le niveau du prix de revient, les frais supplémentaires engagés doivent être comptabilisés en fin d'exercice en classe 3 par variation des stocks. Le compte de stock doit ensuite subir une réduction de valeur.
On trouvera le détail de cette dernière au poste réduction de valeur ciavant point C.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature mais qui à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou incertaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé.
Le Comité Permanent examinera chaque cas et prendra une décision spécifique qui sera actée au livre des inventaires et à l'annexe des comptes annuels.

5. Plus-values de réévaluation

La création de la plus-value ou son incorporation au capital ne pourra être décidée que par le Comité Permanent et celle-ci sera actée au livre des inventaires et à l'annexe des comptes annuels.

6. Méthode lifo (last in first out)

Le Comité Permanent adopte la méthode LIFO pour la détermination du coût d'acquisition.

Le présent règlement est entré en vigueur pour la première fois lors de l'exercice comptable 1977.
La valeur comptable des stocks ne diffère pas pour un montant significatif d'une évaluation sur la base de la valeur du marché à la date de clôture.

7. Inclusion de charges financières dans le coût de revient

Lorsque le prix de revient reste inférieur au prix du marché, les charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour financer l'acquisition ou la construction d'éléments repris dans le coût de revient des stocks donc la durée d'exécution est supérieure à un an ont été incluses dans ces coûts de revient et ce conformément à la possibilité offerte par l'article 38 de l'A.R. du 30/01/2001 (code des sociétés).

8. Disponible et dettes à un an au plus

Les instructions du 7 mars 1980 du Ministère de la Région Wallonne indiquaient deux manières de comptabiliser les ouvertures de crédits.

Une seule reste possible, à savoir par le recours au compte 55 et au compte 1732, éventuellement remplacé par le compte 432.

Le montant total de l'ouverture de crédit est repris au compte de Passif avec en contrepartie, le compte courant qui dans ce cas, présente un solde débiteur.
La partie prélevée de l'ouverture de crédit correspondant dès lors à la différence entre le compte de passif et le compte courant.(circulaire du Ministère de la Région Wallonne du 20/01/86 n°122,212 EC).

DEPARTEMENT EAU POTABLE

1. Bases juridiques

"Code de droit économique au Livre III, Titre III, Chapitre 2 relative à la comptabilité des entreprises, article III 89 § 1er relatif aux règles qui président aux évaluations dans l'inventaire et notamment, les constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.
"Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.
"Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 3 mars 2005 relatif au code de l'eau établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région wallonne.

2. Evaluation du stock marchandises

Tant en production qu'en distribution, les stocks de marchandises sont évalués de la manière suivante :
Opération à l'entrée : prix d'achat suivant facture du fournisseur
Opération de sortie : prix d'achat moyen pondéré
L'inventaire est valorisé au prix d'achat moyen pondéré car le prix d'achat peut varier sensiblement selon la quantité achetée.

3. Plus-value de réévaluation

Il n'est pas procédé à une réévaluation systématique des actifs immobilisés corporels. La réévaluation éventuelle se fait sur base des règles du droit comptable en vigueur. Une annexe est complétée chaque année qui mentionne le montant des réévaluations, leur justification et l'impact sur le compte de résultat.

4. Chiffre d'affaires EAU

Toutes les factures relatives à la consommation d'eau, qu'il s'agisse de factures intermédiaires, d'entrée ou de décomptes basés sur un index, sont comptabilisées dans la classe 70.

Lors de la clôture comptable, le montant du chiffre d'affaires est adapté (annualisé) pour tenir compte :
a) des factures à établir qui sont relatives aux consommations intervenues depuis le dernier index relevé et facturé jusqu'à la date de clôture comptable, sous déduction des factures intermédiaires déjà émises.

b) du report à la période à laquelle elle se rapporte de la quote-part de la redevance perçue de manière anticipative.

5. Durée d'amortissement

Déterminée conformément au plan comptable uniformisé de l'eau.

5.1. Biens communs aux deux activités (production et distribution)

Nature du bien	Classe à l'actif	Durée pratiquée
Logiciels informatiques, achats de licences	21	5
Site Internet	21	5
Mobilier	24	10
Matériel de bureau	24	5
Matériel téléphonique (central, poste,...)	24	7
Matériel informatique (serveurs, switches, routeurs, Aps, UPS, Pc, écran, imprimantes, multifonctions, projecteur,...)	24	5
Matériel informatique / Accessoires (casques téléphonique, clavier, mini hubs,...)	24	3
Matériel roulant	24	5

5.2.Biens spécifiques Distribution

Nature du bien	Classe à l'actif	Durée pratiquée
Siège d'exploitation Ways - construction	22	30
Siège d'exploitation Ways - agencements, aménagements d'immeubles et abords, clôtures, HVAC, Sanitaire, Eclairage,...)	22	10
Réseaux de distribution et protection cathodique (stations spéciales)	23	30
Extensions réseaux payantes	23	30
Compteurs placés	23	12
Organes de régulation (électronique, capteurs, télégestion,...)	23	5
Matériel d'exploitation (valeur comprise entre 250 et max 1000)	23	3
Matériel d'exploitation (valeur > 1000)	23	5
Engins de génie civil (grue, tracto-pelle, bobcat, etc..)	24	5

5.3. Biens spécifiques Production

Nature du bien	Classe à l'actif	Durée pratiquée
Etudes (Zone de prévention)215 Aménagements (Zone de prévention)	21	10
Etudes (Nouveaux Captages)	21	5
Goodwill (selon la nature)	21	20
Immeubles - Ouvrages de Génie civil, Château Eau, réservoir	22	30
Immeubles - Ouv. Génie civil bâtiments légers, abris, Puits	22	20
Installations Electr. Mécanique / Traitement	23	10
Adductions	23	30
Organes de régulation (électronique, capteurs, télégestion,...)	23	5

6. Réduction de valeur sur créances commerciales

Les créances deviennent douteuses lorsqu'elles sont échues depuis plus d'un an. Conformément au plan comptable de l'eau, elles font l'objet d'une réduction de valeur calculée sur base d'un pourcentage forfaitaire en fonction de l'antériorité des créances ouvertes :

"Entre 1 et 2 ans : 30 %

"Entre 2 et 3 ans : 75 %

"Au-delà de 3 ans : 100 %

7. Production immobilisée

La production immobilisée est valorisée comme suit, sur base des frais directs composés de :

- "Coût de la main-d'oeuvre (nombre d'heures prestées x coût horaire déterminé sur base des charges directes de rémunération majorées d'une quote-part des frais généraux techniques et de surveillance)
- "Coût des marchandises mises en oeuvre valorisé au prix d'achat moyen pondéré majoré d'une quote-part des frais généraux d'achat et de magasinage
- "Coût des déplacements (kilomètres prestés x prix de revient unitaire déterminé sur base des charges directes par type de véhicule, majoré d'une quote-part des frais de garage)

8. Etudes et travaux d'investissements financés par des tiers

8.1.Etudes et travaux pour la protection des captages

Le coût est comptabilisé à l'actif du bilan dans la classe 2 (immobilisations) et est amorti selon la durée d'amortissement prévue par les présentes règles d'évaluation.

Le montant versé par un tiers (la SPGE ou autre) et destiné à financer ce type de dépense, partiellement ou totalement, est comptabilisé en classe 15 (subsides) et est amorti au même rythme que le bien auquel il se rapporte.

8.2 .Nouveaux raccordements et extensions de réseaux

Le coût est comptabilisé à l'actif du bilan dans la classe 2 (immobilisations) et est amorti selon la durée d'amortissement prévue par les présentes règles d'évaluation.

Le montant versé par un tiers (particulier, promoteur, associé ou autre) et destiné à financer ce type de dépense, partiellement ou totalement, est comptabilisé en classe 15 (subsides) et est amorti au même rythme que le bien auquel il se rapporte.

9. Travaux en-cours

Les travaux en-cours sont évalués au coût de revient calculé selon les mêmes principes que pour la production immobilisée.

10. Comptabilité analytique

Le découpage analytique, la répartition des frais communs à l'activité de production et de distribution ainsi que la présentation des comptes analytiques répondent au minimum aux dispositions prévues par l'arrêté du G.W. du 14 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 5 mars 2005 relatif au code de l'eau et établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région wallonne.

20. Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
AU COURS DE L'EXERCICE				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001			
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	743.097		
Temps partiel	1012	71.419		
Total	1013	814.516		
Frais de personnel				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
Total	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	**1033**			

	Codes	P. Total	P1. Hommes	P2 .Femmes
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	**1003**			
Nombre d'heures effectivement prestées	**1013**	**616.813**		
Frais de personnel	**1023**			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	**1033**			

La société n'est pas obligée de tenir un registre du personnel en vertu de la loi du 17/06/1983, art 1-2° Ministère de l'Emploi et du Travail.

20. Bilan social

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre de travailleurs	**105**	**403**	**56**	**445,0**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	390	56	432,0
Contrat à durée déterminée	111	10		10,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	3		3,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	110			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Temps plein	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
AU COURS DE L'EXERCICE			
Nombre moyen de personnes occupées	150	18,8	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	37,071	
Frais pour l'entreprise	152	1.044.553,48	

20. Bilan social

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	**205**	**101**		**101,0**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	23		23,0
Contrat à durée déterminée	211	58		58,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213	20		20,0

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	**305**	**100**		**100,0**
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	29		29,0
Contrat à durée déterminée	311	54		54,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	17		17,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	6		6,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	91		91,0
Contrat de remplacement	350			

20. Bilan social

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	Codes	3. Total en équivalents temps plein
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	310	5811	70
Nombre d'heures de formation suivies	5802	8.692	5812	1.712
Coût net pour l'entreprise	5803	156.655,00	5813	20.097,00
dont coût brut directement lié aux formations	5803	156.655,00	58131	20.097,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	5803		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

Rapport du Commissaire

Rapport du Commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la scrl « In BW association intercommunale » en abrégé « in BW » pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SCRL « in BW association intercommunale » en abrégé « in BW », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 8 décembre 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société SCRL « in BW » association intercommunale" en abrégé "in BW" durant trois exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 510.379.532,01 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 7.132.493,95 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Autre point

Nous tenons à préciser qu'au vu de la fusion intervenue entre la SCRL « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPANSION ECONOMIQUE DU BRABANT WALLON », en abrégé « I.B.W. », et la SCRL « INTERCOMUNALE DES EAUX DU CENTRE DU BRABANT WALLON », en abrégé « IECBW », avec date d'effet au 1er janvier 2018, les chiffres de l'exercice 2018 ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Les documents suivants, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1, 5° et 6°/1 du Code des sociétés reprennent - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat :

- le document indiquant les informations suivants, sauf si celles-ci sont déjà fournies de façon distincte dans les comptes annuels :
  - a) le montant, à la date de clôture de ceux-ci, des dettes ou de la partie des dettes garanties par les pouvoirs publics belges ;
  - b) le montant, à cette même date, des dettes exigibles, que des délais de paiement aient ou non été obtenus, envers des administrations fiscales et envers l'Office national de sécurité sociale ;
  - c) le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics ;
- la liste des entreprises dans lesquelles la société détient une participation.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat. Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires ;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Le .....

La SCPRL « Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés » Représentée par :

Alexis PRUNEAU
Réviseur d'entreprises associé

Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF : Rue de la Religion, 10 - 1400 Nivelles
Tél. : 067/21.71.11 • Fax : 067/21.69.28 • E-mail : direction@inbw.be • **www.inbw.be**

Le Brabant wallon